

MAIRIE DE MIÉRY - JURA

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX
passé selon une procédure adaptée
conformément à l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015,
relative aux marchés publics.

TRAVAUX DE VOIRIE
POUR GROUPEMENT DE COMMANDES

**DOSSIER DE CONSULTATION
DES ENTREPRISES
(D.C.E.)**

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

Date limite de remise des offres :
le jeudi 14 février 2019 à 12 heures.

décembre 2018

TABLE DES MATIÈRES

1	TRAVAUX PRÉALABLES
1.1	Installation de chantier
1.2	Piquetage de chantier
1.3	Signalisation de chantier
1.4	Signalisation par alternat
1.5	Signalisation de déviation
1.6	Sécurité de chantier
2	TRAVAUX PRÉLIMINAIRES
2.1	Débroussaillage
2.2	Abattage d'arbres
2.2.1	Diamètre arbre inférieur à 0,50m
2.2.2	diamètre arbre supérieur à 0,50m
3	TERRASSEMENT
3.1	Décapage de la terre végétale
3.1.1	pour une surface inférieure à 200 m ²
3.1.2	surface entre 200 et 1000 m ²
3.1.3	pour surface supérieur à 1000 m ²
3.2	Reprise Terre Végétale et mise en place
3.3.1	Terrassement en pleine masse y compris évacuation
3.3.1.1	pour un volume inférieur à 50 m ³
3.3.1.2	Pour un volume entre 50 & 500 m ³
3.3.1.3	Pour un volume supérieur à 500 m ³
3.3.2	Terrassement en pleine masse sans évacuation en remblai sur place.
3.3.2.1	pour un volume inférieur à 50 m ³
3.3.2.2	Pour un volume entre 50 & 500 m ³
3.3.2.3	Pour un volume supérieur à 500 m ³
3.4	Terrassement sur chaussée existante et accotement
3.4.1	Pour un volume inférieur à 50 m ³
3.4.2	Pour un volume entre 50 et 500 m ³
3.4.3	Pour un volume supérieur à 500 m ³
3.5	Démolition de Chaussée sur voirie existante en enrobé
3.5.1	pour surface inférieure à 50 m ²
3.5.2	pour surface entre 50 et 200 m ²
3.5.3	pour surface supérieure à 200 m ²
3.5.4	Plus ou moins value pour épaisseurs différentes
3.5.4.1	pour surface inférieure à 50 m ²
3.5.4.2	pour surface entre 50 et 200 m ²
3.5.4.3	pour surface supérieure à 200 m ²
3.6	Démolition de trottoir existant en enrobé
3.6.1	pour surface inférieure à 50 m ²

- 3.6.2 pour surface entre 50 et 200 m²
- 3.6.3 pour surface supérieure à 200 m²

- 3.7 Arasement d'accotement
 - 3.7.1 pour une surface inférieure à 100 m²
 - 3.7.2 pour surface entre 100 et 200 m²
 - 3.7.3 pour une surface supérieure à 200 m²

- 3.8 Réglage et compactage du fond de forme pour Chaussée
 - 3.8.1 pour surface inférieure à 50 m²
 - 3.8.2 pour surface entre 50 et 200 m²
 - 3.8.3 pour surface supérieure à 200 m²

- 3.9 Réglage et compactage du fond de forme pour Trottoirs
 - 3.9.1 pour surface inférieure à 50 m²
 - 3.9.2 pour surface entre 50 et 200 m²
 - 3.9.3 pour surface supérieure à 200 m²

- 3.10 Découpe de chaussée à la scie

- 3.11 Scarification

- 3.12 Rabotage de la chaussée
 - 3.12.1 Rabotage épaisseur de 5 cm
 - 3.12.2 Rabotage épaisseur de 5 à 15 cm

- 3.13 Démolition de maçonnerie
 - 3.13.1 maçonnerie en élévation
 - 3.13.2 maçonnerie en fondation

- 3.14 Démolition bordures ou caniveaux
 - 3.14.1 pour une longueur inférieur ou égale à 50 ml
 - 3.14.2 pour une longueur supérieur à 50 ml

- 3.15 Démolition de dallage ciment

- 3.16 Reprofilage de talus.

- 3.17 Épaulement des bords de chaussée.

4 TRANCHÉES

- 4.1 Fouille en tranchée, pour pose de canalisations diverses ou fondations de maçonnerie.
 - 4.1.1 Tranchée largeur : 0,40 - profondeur : 0,60 m
 - 4.1.2 Tranchée largeur : 0,40 - profondeur : 0,80 m
 - 4.1.3 Tranchée largeur : 0,40 - profondeur : 1,00 m
 - 4.1.4 Tranchée largeur : 0,40 - profondeur : 1,20 m
 - 4.1.5 Tranchée largeur : 0,60 - profondeur : 0,60 m
 - 4.1.6 Tranchée largeur : 0,60 - profondeur : 0,80 m
 - 4.1.7 Tranchée largeur : 0,60 - profondeur : 1,00 m
 - 4.1.8 Tranchée largeur : 0,60 - profondeur : 1,20 m

- 4.2 Grave 0/80 en remblaiement de tranchées

- 4.3 Sable pour lit de pose et d'enrobage
- 4.4 Fouille en tranchée à la main pour pose de canalisations diverses ou fondations de maçonnerie.
 - 4.4.1 profondeur de tranchée : 0,60 m
 - 4.4.2 profondeur de tranchée : 0,80 m
 - 4.4.3 profondeur de tranchée : 1 m
 - 4.4.4 profondeur de tranchée : 1,20 m

5 ASSAINISSEMENT ET MISE À LA CÔTE DES TAMPONS ET DIVERS

- 5.1 Fourniture et pose de tuyaux
 - 5.1.1. Tuyaux béton série 135A, D : 300 mm
 - 5.1.1.1 pour une longueur inférieure à 20 ml
 - 5.1.1.2 pour longueur supérieure à 20 ml
 - 5.1.2 Tuyaux PVC Série CR8, L:3 m, D:125 mm
 - 5.1.2.1 pour une longueur inférieure à 20 ml
 - 5.1.2.2 pour longueur supérieure à 20 ml
 - 5.1.3 Tuyaux PVC série CR8, L:3 m, D:160 mm
 - 5.1.3.1 pour une longueur inférieure à 20 ml
 - 5.1.3.2 pour longueur supérieure à 20 ml
 - 5.1.4 Tuyaux PVC série CR8, L:3 m, D:200 mm
 - 5.1.4.1 pour une longueur inférieure à 20 ml
 - 5.1.4.2 pour longueur supérieure à 20 ml
- 5.2 Piquage sur regard existant
 - 5.2.1 pour canalisation Diamètre inférieur à 300 mm
 - 5.2.2 pour canalisation Diamètre supérieur à 300 mm
- 5.3 Construction regard de visite D:800 mm
- 5.4 Regard de branchement borgne
 - 5.4.1 Regard branchement borgne 40x40
 - 5.4.2 Regard branchement borgne 50x50
 - 5.4.3 Regard branchement borgne 60x60
- 5.5 Regard branchement, tampon fonte
 - 5.5.1 Regard de branchement 40x40
 - 5.5.2 Regard de branchement 50x50
 - 5.5.3 Regard de branchement 60x60
- 5.6 Regard siphonide diamètre 250 mm
- 5.7 Construction d'avaloir à grille
 - 5.7.1 Avaloir grille 40x40
 - 5.7.2 Avaloir grille 50x50
 - 5.7.3 Avaloir grille 60x60
 - 5.7.4 Grille AT 75x30
- 5.8 Construction de bouche avaloir

- 5.8.1 Bouche avaloir de profil A2
- 5.8.2 Bouche avaloir de profil T2

- 5.9 Caniveau grille accodrain
 - 5.9.1 Accodrain de largeur 100 mm
 - 5.9.2 Accodrain de largeur 150 mm
 - 5.9.3 Accodrain de largeur 200 mm

- 5.10 Fossé trapézoïdal

- 5.11 Curage de fossé

- 5.12 Tranchée drainant

- 5.13 Tête d'aqueduc inclinée
 - 5.13.1 Tête d'aqueduc sur D:800
 - 5.13.2 Tête d'aqueduc sur D:600
 - 5.13.3 Tête d'aqueduc sur D:500
 - 5.13.4 Tête d'aqueduc sur D:400

- 5.14 mise à niveau de bouche à clé

- 5.15 Mise à niveau regard diamètre 800 mm

- 5.16 Mise à niveau de regard de branchement de 20x20 à 60x60

- 5.17 Changement et mise à niveau de tampon hydraulique
 - 5.17.1 Regard hydraulique 250x250
 - 5.17.2 Regard hydraulique 300x300
 - 5.17.3 Regard hydraulique 400x400
 - 5.17.4 Regard hydraulique 500x500
 - 5.17.5 Regard hydraulique 600x600

- 5.18 Mise à niveau de chambre France Télécom L1T

- 5.19 Mise à niveau de chambre France Télécom L2T et L3T

6 VOIRIE - REVÊTEMENTS DES SOLS

- 6.0.1 Dégagement des bords de chaussée à la niveleuse.

- 6.0.2 Engravure d'enrobé.

- 6.1 Feutre anti contaminant
 - 6.1.1 pour surface inférieure à 200 m²
 - 6.1.2 Pour surface supérieure à 200 m²

- 6.2 Grave concassée pour chaussée
 - 6.2.1 Grave concassée 0/100
 - 6.2.1.1 pour volume inférieur à 50 m³
 - 6.2.1.2 pour volume entre 50 et 500 m³
 - 6.2.1.3 pour volume supérieur à 500 m³

6.2.2	Grave concassée 0/80
6.2.2.1	pour volume inférieur à 50 m ³
6.2.2.2	pour volume entre 50 et 500 m ³
6.2.2.3	pour volume supérieur à 500 m ³
6.2.3	Grave concassée 0/60
6.2.3.1	pour volume inférieur à 50 m ³
6.2.3.2	pour volume entre 50 et 500 m ³
6.2.3.3	pour volume supérieur à 500 m ³
6.2.4	Grave concassée 0/31.5
6.2.4.1	pour volume inférieur à 50 m ³
6.2.4.2	pour volume entre 50 et 500 m ³
6.2.4.3	pour volume supérieur à 500 m ³
6.2.5	Grave reconstituée humidifiée 0/20
6.2.5.1	pour volume inférieur à 50 m ³
6.2.5.2	pour volume entre 50 et 500 m ³
6.2.5.3	pour volume supérieur à 500 m ³
6.3	Grave concassée pour trottoir
6.3.1	Grave concassée 0/31.5
6.3.1.1	pour volume inférieur à 50 m ³
6.3.1.2	pour volume entre 50 et 500 m ³
6.3.1.3	pour volume supérieur à 500 m ³
6.3.2	Grave reconstituée humidifiée 0/20
6.3.2.1	pour volume inférieur à 50 m ³
6.3.2.2	pour volume entre 50 et 500 m ³
6.3.2.3	pour volume supérieur à 500 m ³
6.4	Raccordement de chaussée et de trottoir
6.4.1	Raccord chaussée le long de la bordure
6.4.2	Raccord trottoir le long de la bordure
6.4.3	Raccord trottoir le long des façades
6.5	Sable calcaire 0/4
6.6	Stabilisé calcaire
6.6.1	pour une surface inférieure à 50 m ²
6.6.2	pour une surface entre 50 et 200 m ²
6.6.3	pour une surface supérieure à 200 m ²
6.7	Stabilisé renforcé
6.7.1	pour une surface inférieure à 50 m ²
6.7.2	pour une surface entre 50 et 200 m ²
6.7.3	pour une surface supérieure à 200 m ²
6.8	Béton désactivé calcaire épaisseur : 0,12 m
6.8.1	pour une surface inférieure à 50 m ²
6.8.2	pour une surface entre 50 et 200 m ²
6.8.3	pour une surface supérieure à 200 m ²

- 6.9 Béton balayé
 - 6.9.1 pour une surface inférieure à 50 m²
 - 6.9.2 pour une surface entre 50 et 200 m²
 - 6.9.3 pour une surface supérieure à 200 m²

- 6.10 Dalle de béton taloché
 - 6.10.1 pour une surface inférieure à 50 m²
 - 6.10.2 pour une surface entre 50 et 200 m²
 - 6.10.3 pour une surface supérieure à 200 m²

- 6.11 Grave ciment 0/20

- 6.12 Couche d'accrochage sur chaussée existante

- 6.13 Couche d'imprégnation sur chaussée neuve

- 6.14 Grave bitume 0/20
 - 6.14.1 pour petit travaux (fait à la main)
 - 6.14.2 pour un tonnage inférieur à 50 T
 - 6.14.3 pour un tonnage entre 50 et 150 T
 - 6.14.4 pour un tonnage supérieur à 150 T

- 6.15.1 Béton bitumineux de liaison 0/10 répandu à la machine.
 - 6.15.1.1 pour petit travaux (fait à la main)
 - 6.15.1.2 pour tonnage inférieur à 50 T
 - 6.15.1.3 pour tonnage entre 50 et 150 T
 - 6.15.1.4 pour tonnage supérieur à 150 T

- 6.15.2 Couche de roulement en béton bitumineux noir coulé à chaud 0/10 sur chaussée
 - 6.15.2.1 pour petit travaux (fait à la main)
 - 6.15.2.2 pour tonnage inférieur à 50 T
 - 6.15.2.3 pour tonnage entre 50 et 150 T
 - 6.15.2.4 pour tonnage supérieur à 150 T

- 6.16 Couche de roulement en béton bitumineux noir coulé à chaud 0/6 sur chaussée
 - 6.16.1 pour petit travaux (fait à la main)
 - 6.16.2 pour tonnage inférieur à 50 T
 - 6.16.3 pour tonnage entre 50 et 150 T
 - 6.16.4 pour tonnage supérieur à 150 T

- 6.17 Plus value pour enrobés 0/6 rouge sur chaussée

- 6.18.1 Couche de roulement en béton bitumineux noir coulé à chaud 0/6 sur Trottoirs
 - 6.18.1.1 pour tonnage inférieur à 50 T
 - 6.18.1.2 pour tonnage entre 50 et 150 T
 - 6.18..13 pour tonnage supérieur à 150 T

- 6.18.2 Couche de roulement en béton bitumineux noir coulé à chaud 0/10 sur Trottoirs
 - 6.18.2.1 pour tonnage inférieur à 50 T
 - 6.18.2.2 pour tonnage entre 50 et 150 T
 - 6.18.2.3 pour tonnage supérieur à 150 T

- 6.19 Plus value pour enrobés 0/6 rouge sur trottoirs
- 6.20 Enrobés à froid
- 6.21 Enrobés à module élevé
 - 6.21.1 pour un tonnage inférieur à 50 T
 - 6.21.2 pour un tonnage entre 50 et 150 T
 - 6.21.3 pour un tonnage supérieur à 150 T
- 6.22. Pontage de fissures sur enrobés
 - 6.22.1 Pontage longitudinal à la voie
 - 6.22.2 Pontage transversal à la voie
- 6.23 Revêtement bicouche sur Chaussée
 - 6.23.1 pour surface inférieure à 200 m²
 - 6.23.2 pour surface entre 200 et 500 m²
 - 6.23.3 pour surface supérieure à 500 m²
- 6.24 Revêtement bicouche sur Trottoirs
 - 6.24.1 pour surface inférieure à 200 m²
 - 6.24.2 pour surface entre 200 et 500 m²
 - 6.24.3 pour surface supérieure à 500 m²
- 6.25 Plus value pour bicouche calcaire
- 6.26 Réparation ponctuelle au point à temps
- 6.27 Béton bitumineux très mince.
 - 6.27.1 pour surface inférieure à 200 m²
 - 6.27.2 pour surface entre 200 et 500 m²
 - 6.27.3 pour surface supérieure à 500 m²
- 6.28 Enduit monocouche porphyre.
 - 6.28.1 pour surface inférieure à 200 m²
 - 6.28.2 pour surface entre 200 et 500 m²
 - 6.28.3 pour surface supérieure à 500 m²
- 6.29 Enduit monocouche au liant amélioré.
 - 6.29.1 pour surface inférieure à 200 m²
 - 6.29.2 pour surface entre 200 et 500 m²
 - 6.29.3 pour surface supérieure à 500 m²
- 6.30.1 Enrobé coulé à froid (E.C.F.) Mono couche
- 6.30.2 Enrobé coulé à froid (E.C.F.) Bicouche.
- 6.31 Fourniture et pose de pavés
 - 6.31.1 pavés béton autobloquants ép. 6 cm
 - 6.31.1.1 pour surface inférieure à 50 m²
 - 6.31.1.2 pour surface supérieure à 50 m²
 - 6.31.2 pavés béton autobloquants ép. 8 cm

6.31.2.1	pour surface inférieure à 50 m ²
6.31.2.2	pour surface supérieure à 50 m ²
6.31.3	Pavés modèle Classico épaisseur : 6 cm
6.31.3.1	pour surface inférieure à 50 m ²
6.31.3.2	pour surface supérieure à 50 m ²
6.31.4	Pavés modèle Classico épaisseur : 8 cm
6.31.4.1	pour surface inférieure à 50 m ²
6.31.4.2	pour surface supérieure à 50 m ²
6.31.5	Plus value pour pose de pavés sur béton maigre
6.31.6	Pavés de récupération pour caniveaux
6.31.7	Pavés de récupération (pose sur un rang)
6.31.8	Pavés calcaire vieillis 4 modules
6.31.8.1.1	pour une surface inférieur à 100 m ² ép. : 4 cm
6.31.8.1.2	pour une surface supérieur à 100 m ² ép. : 4 cm
6.31.8.2.1	pour une surface inférieur à 100 m ² ép. : 6 cm
6.31.8.2.2	pour une surface supérieur à 100 m ² ép. : 6 cm
6.31.8.3.1	pour une surface inférieur à 100 m ² ép. : 8 cm
6.31.8.3.2	pour une surface supérieur à 100 m ² ép. : 8 cm
6.32	Fourniture et pose de Dalles
6.32.1	Dalles 40x40 ép. : 0,04
6.32.1.1	pour surface inférieure à 100 m ²
6.32.1.2	pour surface supérieure à 100 m ²
6.32.2	Dalles 40x40 gravillons lavés
6.32.2.1	pour surface inférieure à 100 m ²
6.32.2.2	pour surface supérieure à 100 m ²
6.33	Bordure ciment répondant à la norme NF EN 1340
6.33.1	Bordure ciment de classe 100
6.33.1.1	Type T2 longueur inférieure 50 ml
6.33.1.2	Type T2 longueur supérieure 50 ml
6.33.2.1	Type P1 longueur inférieure 50 ml
6.33.2.2	Type P1 longueur supérieure 50 ml
6.33.3.1	Type P2 longueur inférieure 50 ml
6.33.3.2	Type P2 longueur supérieure 50 ml
6.33.4.1	Type A2 longueur inférieure 50 ml
6.33.4.2	Type A2 longueur supérieure 50 ml
6.33.5.1	Type AC1 longueur inférieure 50 ml
6.33.5.2	Type AC1 longueur supérieure 50 ml

- 6.33.6.1 Type I2 longueur inférieure 50 ml
- 6.33.6.2 Type I2 longueur supérieure 50 ml
- 6.33.7.1 Type I1 longueur inférieure 50 ml
- 6.33.7.2 Type I1 longueur supérieure 50 ml
- 6.34 Plus value bordure en courbe R : < 5 m
- 6.35 Bordure type T2 en granit
- 6.36 Caniveaux ciment classe 100
- 6.36.1.1 Caniveau CS1 longueur inférieure à 50 ml
- 6.36.1.2 Caniveau CS1 longueur supérieure à 50 ml
- 6.36.2.1 Caniveau CS2 longueur inférieur à 50 ml
- 6.36.2.2 Caniveau CS2 longueur supérieur à 50 ml
- 6.36.3.1 Caniveau CC1 longueur inférieur à 50 ml
- 6.36.3.2 Caniveau CC1 longueur supérieur à 50 ml
- 6.36.3.3 Caniveau CC1 coulé sur place
- 6.36.4.1 Caniveau CC2 longueur inférieur à 50 ml.
- 6.36.4.2 Caniveau CC2 longueur supérieur à 50 ml.

6.37 Plus value caniveau en courbe R : < 5 m

6.38 Caniveau type CS2 en granit

7 **PURGE SUR CHAUSSÉE EXISTANTE**

7.1 Purge sur chaussée existante

8 **CLÔTURE - MAÇONNERIE**

8.1 Clôtures

8.1.1 Clôture de 1,20 de hauteur

8.1.2 Clôture de 2,00 de hauteur

8.2 Murette en agglomérés de béton

8.2.1 Murette de 0,50m de vue

8.3 Massif en béton

8.3.1 pour massif de 0,50 x 0,50 x 0,50 m

8.3.2 pour massif de 0,60 x 0,60 x 0,80 m

8.4 Semelle en béton armé largeur : 0,60 épaisseur : 0,25 m

9 **SIGNALISATION**

9.1 Signalisation Verticale

9.1.1 Pose de fourreau D : 100 mm

- 9.1.2 Fourniture et pose de potelets et barrières de protection
- 9.1.2.1 Fourniture et pose de potelets à sceller de diamètre 102 mm
- 9.1.2.2 Fourniture et pose de potelets amovible de diamètre 102 mm
- 9.1.2.3 Fourniture et pose de barrières Croix de St André de 1,50 ml

- 9.1.3 Pose seule de panneau de signalisation, balise auto-relevable ou non, mâts et accessoires de fixation
- 9.1.3.1 Pose panneau de signalisation
- 9.1.3.2 Pose de balise auto-relevable ou non

- 9.2 Signalisation Horizontale
- 9.2.1 Effaçage de bande par abrasion

- 9.3 Peinture rétroréfléchissante en peinture routière 24 mois
- 9.3.1 bande de 12 cm de largeur
- 9.3.2 lignes "STOP"
- 9.3.3 Lignes de "Cédez le passage"
- 9.3.4 Lignes de "Passage Piétons"
- 9.3.5 flèche simple de sélection

- 9.4 Marquage en résine
- 9.4.1 bande de 12 cm de largeur
- 9.4.2 lignes "STOP"
- 9.4.3 Lignes de "Cédez le passage"
- 9.4.4 Lignes de "Passage Piétons"
- 9.4.5 flèche simple de sélection

- 9.5 Granulats collés sur résine
- 9.5.1 pour surface inférieure à 50 m²
- 9.5.2 pour surface supérieure à 50 m²

- 9.6 Revêtements décoratifs en pavés résines
- 9.6.1 pour surface inférieure à 50 m²
- 9.6.2 pour surface supérieure à 50 m²

- 9.7 Bordures A2 en résine

- 9.8 Applications spécifiques
- 9.8.1 Application de logo en résine
- 9.8.2 Application de Bande d'éveil de vigilance

10 GÉNIE CIVIL

- 10.1 Fourniture et pose de fourreaux
- 10.1.1 Fourreaux D : 63
- 10.1.2 Fourreaux D : 75
- 10.1.3 Fourreaux D : 110
- 10.1.4 1 fourreau D : 142/45
- 10.1.5 2 fourreaux D : 42/45
- 10.1.6 3 fourreaux D : 42/45
- 10.1.7 4 fourreaux D : 42/45

- 10.2 Regard de branchement

10.3 Grillage avertisseur

10.4.1 Regard LOT

10.4.2 Regard L1T

11 PLANS

11.1 Plans d'exécution

11.2 Plan des ouvrages exécutés

1 INSTALLATION ET SIGNALISATION.

1.1 Installation de chantier

Ce prix rémunère l'installation de chantier,

Il comprend:

- le respect de la réglementation Hygiène et Sécurité du chantier qui devra être conforme à la réglementation en vigueur en matière: d'hygiène, de sécurité du personnel et des usagers de la circulation piétonne et routière,
- l'amenée du matériel de chantier et son repliement,
- l'enlèvement en fin de chantier de tous les matériels en excédent et la remise en état des lieux.

Le coût de cette prestation est implicitement compris dans les différents prix unitaires.

1.2 Piquetage du chantier

Ce prix rémunère forfaitairement, l'implantation des réseaux à poser et le traçage des tranchées, compris toutes fournitures et sujétions nécessaires à l'ouverture de tranchées, de bordures, de regards de visite, etc.....,

Le coût de cette prestation est implicitement compris dans les différents prix unitaires.

1.3 Signalisation chantier

Ce prix rémunère les frais d'amenée, de mise en place, d'exploitation, de surveillance, de remplacement s'il y a lieu, de jour comme de nuit et de repliement en fin de travaux des dispositifs de signalisation temporaire du chantier proposés par l'entrepreneur pour la protection des usagers et des riverains, il est précisé que

l'entrepreneur devra maintenir en permanence l'accès des piétons et des véhicules aux propriétaires riverains.

Les caractéristiques de la signalisation que l'entrepreneur envisage, devront être conformes à la réglementation en vigueur et être soumises à l'agrément du Maître d'Oeuvre.

Le coût de cette prestation est implicitement compris dans les différents prix unitaires.

1.4 Signalisation par alternats

Ce prix rémunère la mise en place et l'entretien de jour comme de nuit, de feux tricolores, sur l'emprise du chantier, compris l'exécution de toutes modifications ou déplacement demandés par le Maître d'Ouvrage, ou le Maître d'Oeuvre, la signalisation devra être conforme à la réglementation en vigueur.

Toutes fournitures et sujétions comprises.

Le coût de cette prestation pourra être facturé si ce type d'alternat était imposé de manière expresse par le Maître d'Oeuvre pour des raisons de sécurité.

LA NUIT :

1.5 Signalisation déviation

Ce prix rémunère la fourniture et la mise en place d'une signalisation directionnelle pour une déviation.

Il comprend:

- la fourniture et la mise en place de panneaux directionnels, pour une déviation, conformément à la législation en vigueur et aux indications du Maître d'Oeuvre.

Le coût de cette prestation est implicitement compris dans les différents prix unitaires.

- 1.6 Sécurité du chantier
Ce prix rémunère forfaitairement, la sécurité du chantier et ce, même si les travaux sont exécutés par phase ou par rue, suivant les bons à commandes, les ordres de service.
Il comprend:
- la fourniture et la pose de clôtures, barrières ou autres protections nécessaires à la sécurité des usagers ou des riverains, conformément aux instructions du Maître d'Oeuvre, et selon les dispositions du décret n° 94-1159 du 26 décembre 1994, article R.238.31 du code du travail.

Le coût de cette prestation est implicitement compris dans les différents prix unitaires.

2 TRAVAUX PRÉLIMINAIRES.

- 2.1 Débroussaillage
Ce prix rémunère au mètre carré le débroussaillage des terrains ne contenant que des arbrisseaux ou arbustes de moins de 3m de hauteur, vignes, taillis, y compris évacuation à une déchetterie ou une décharge agréée à ce type de produit.

Toutes fournitures et sujétions comprises pour une parfaite exécution des travaux.

LE MÈTRE CARRE :

- 2.2 Abattage et arrachage d'arbres
Ce prix rémunère à l'unité et comprend l'élagage, la coupe de l'arbre, le tronçonnage, le dessouchage, le chargement et le transport à une déchetterie ou une décharge agréée à ce type de produit.

- 2.2.1 Arbre de moins 0.50m de diamètre à un mètre du sol.

L'UNITÉ :

- 2.2.2 Arbre de plus 0.50m de diamètre à un mètre du sol.

L'UNITÉ :

3. TERRASSEMENTS.

- 3.1 Décapage de la terre végétale
Ce prix rémunère au mètre cube et comprend :
- Le décapage sur une épaisseur moyenne de 20cm,
- Le stockage de la terre sur le chantier ou dans un dépôt désigné par le Maître d'Oeuvre,
- Le réglage du dépôt suivant les directives de Maître d'Oeuvre,
- Les volumes à prendre en compte correspondant au terrain en place avant travaux,.

- 3.1.1 pour une surface inférieure à 200 m²

LE MÈTRE CUBE :

- 3.1.2 surface entre 200 et 1000 m²

LE MÈTRE CUBE :

3.1.3 pour surface supérieur à 1000 m²

LE MÈTRE CUBE :

3.2 Reprise Terre Végétale et mise en place
Ce prix rémunère au mètre cube, la reprise de terre végétale au stock chantier, compris la mise en place et le réglage.

LE MÈTRE CUBE :

3.3.1 Terrassement en pleine masse avec évacuation
Ce prix rémunère au mètre cube l'extraction de déblais de toute nature.
Il comprend :

- Le décaissement jusqu'à la cote du projet,
- L'évacuation en décharge, appropriée et agréée, des matériaux impropres au remblai,
- Le réglage et le compactage du fond de forme,
- Les volumes à prendre en compte correspondant au terrain en place avant travaux.

3.3.1.1 pour un volume inférieur à 50 m³

LE MÈTRE CUBE :

3.3.1.2 pour un volume entre 50 et 500 m³

LE MÈTRE CUBE :

3.3.1.3 pour un volume supérieur à 500 m³

LE MÈTRE CUBE :

3.3.2 Terrassement en pleine masse sans évacuation en remblai sur place
Ce prix rémunère au mètre cube l'extraction de déblais de toute nature.
Il comprend :

- Le décaissement jusqu'à la cote du projet,
- Le remblaiement des matériaux sur place,
- Le réglage et le compactage du fond de forme,
- Les volumes à prendre en compte correspondant au terrain en place avant travaux.

3.3.2.1 pour un volume inférieur à 50 m³

LE MÈTRE CUBE :

3.3.2.2 pour un volume entre 50 et 500 m³

LE MÈTRE CUBE :

3.3.2.3 pour un volume supérieur à 500 m³

LE MÈTRE CUBE :

3.4 Terrassement sur chaussée existante et accotement
Ce prix rémunère au mètre cube, le décaissement de voirie.

Il comprend :

- Le décaissement en terrain de toute nature jusqu'à la cote du projet,
- L'évacuation en décharge appropriée, au choix de l'entrepreneur, compris le chargement et le transport,
- Le réglage du fond de forme et le compactage,
- Les volumes à prendre en compte correspondant au terrain en place avant travaux,

3.4.1 pour un volume inférieur à 50 m³

LE MÈTRE CUBE :

3.4.2 pour un volume entre 50 et 500 m³

LE MÈTRE CUBE :

3.4.3 pour un volume supérieur à 500 m³

LE MÈTRE CUBE :

3.5 Démolition chaussée sur voirie existante en enrobé.
Ce prix rémunère au mètre carré, la démolition d'une chaussée en béton bitumineux dense pour une épaisseur moyenne de 0,10 m.

Il comprend :

- La démolition sur une épaisseur de 10 cm,
- Le chargement et le transport à une décharge appropriée et agréée.

3.5.1 pour une surface inférieure à 50 m².

LE MÈTRE CARRÉ :

3.5.2 pour une surface entre 50 et 200 m²

LE MÈTRE CARRÉ :

3.5.3 pour une surface supérieure à 200 m².

LE MÈTRE CARRÉ :

3.5.4 Plus ou moins value pour épaisseur différente.
Ce prix rémunère le centimètre par mètre carré pour la démolition de chaussée en enrobé dense, pour une épaisseur supérieure ou inférieure à 10 centimètres,

3.5.4.1 pour une surface inférieure à 50 m².

Par centimètre d'épaisseur par mètre carré, pour une surface inférieure à 50 m².

LE CENTIMÈTRE PAR MÈTRE CARRÉ :

3.5.4.2 pour une surface entre 50 et 200 m².

Par centimètre d'épaisseur par mètre carré, pour une surface comprise entre 50 m² et 200 m².

LE CENTIMÈTRE PAR MÈTRE CARRÉ :

- 3.5.4.3 pour une surface supérieure à 200 m².
Par centimètre d'épaisseur par mètre carré, pour une surface supérieure à 200 m².
LE CENTIMÈTRE PAR MÈTRE CARRÉ :
- 3.6 Démolition de trottoir existant en enrobé.
Ce prix rémunère au mètre carré, la démolition de trottoir en béton bitumineux denses pour une épaisseur moyenne de 0,05m.
Il comprend:
- La démolition sur une épaisseur de 5 cm,
- Le chargement et le transport à une décharge appropriée et agréée,
- 3.6.1 pour une surface inférieure à 50 m².
LE MÈTRE CARRÉ :
- 3.6.2 pour une surface entre 50 et 200 m².
LE MÈTRE CARRÉ :
- 3.6.3 pour une surface supérieure à 200 m².
LE MÈTRE CARRÉ :
- 3.7 Arasement d'accotement
Ce prix rémunère au mètre carré, l'arasement d'accotement.
Il comprend:
- L'arasement d'accotement, le chargement, le transport des terres excédentaires, en décharge appropriée et agréée,
- 3.7.1 pour une surface inférieure à 100 m².
LE MÈTRE CARRÉ :
- 3.7.2 pour une surface entre 100 et 200 m².
LE MÈTRE CARRÉ :
- 3.7.3 pour une surface supérieure à 200 m².
LE MÈTRE CARRÉ :
- 3.8 Réglage et compactage du fond de forme pour CHAUSSÉE.
Ce prix rémunère au mètre carré, le réglage et le compactage de fond de forme avant la mise en oeuvre des couches de grave concassée ou de la structure de la chaussée,
- 3.8.1 pour une surface inférieure à 50 m².
LE MÈTRE CARRÉ :
- 3.8.2 pour une surface entre 50 et 200 m².
LE MÈTRE CARRÉ :

- 3.8.3 pour une surface supérieure à 200 m².
LE MÈTRE CARRÉ :
- 3.9 Réglage et compactage du fond de forme pour TROTTOIR.
Ce prix rémunère au mètre carré, le réglage et le compactage de fond de forme avant la mise en oeuvre des couches de grave concassée ou de la structures des trottoirs,
- 3.9.1 pour une surface inférieure à 50 m².
LE MÈTRE CARRE :
- 3.9.2 pour une surface entre 50 et 200 m².
LE MÈTRE CARRÉ :
- 3.9.3 pour une surface supérieure à 200 m².
LE MÈTRE CARRE :
- 3.10 Découpe de chaussée à la scie.
Ce prix rémunère au mètre linéaire la découpe soignée de la chaussée à la scie
Toutes fournitures et sujétions comprises pour une parfaite exécution des travaux
LE MÈTRE LINÉAIRE :
- 3.11 Scarification.
Ce prix rémunère au mètre carré le griffage du revêtement de chaussée dans les zones à recharger.
Toutes fournitures et sujétions comprises pour une parfaite exécution des travaux.
LE MÈTRE CARRÉ :
- 3.12 Rabotage de la chaussée.
3.12.1 Rabotage épaisseur de 5 cm.
Ce prix rémunère au mètre carré, le rabotage de la chaussée au moyen d'une raboteuse routière, sur une épaisseur de 0,05 m, y compris l'évacuation des matériaux à une décharge appropriée et agréée.
Toutes fournitures et sujétions comprises pour une parfaite exécution des travaux.
LE MÈTRE CARRE :
- 3.12.2 Rabotage épaisseur de 5 à 15 cm.
Ce prix rémunère, au mètre carré, le rabotage de la chaussée au moyen d'une raboteuse routière, sur une épaisseur de 0,05m à 0,15 m, y compris l'évacuation des matériaux à une décharge appropriée et agréée.
Toutes fournitures et sujétions comprises pour une parfaite exécution des travaux.
LE MÈTRE CARRÉ :
- 3.13 Démolition de maçonnerie.
Ce prix rémunère au mètre cube de maçonnerie, de toute nature, y compris béton et béton armé.

Il comprend :

- la démolition complète, le chargement, le transport à une décharge appropriée et agréée, le réglage des surfaces mises à nu.

Toutes fournitures et sujétions nécessaires à une parfaite exécution des travaux,

3.13.1 pour maçonnerie en élévation.

LE MÈTRE CUBE :

3.13.2 pour maçonnerie en fondation.

LE MÈTRE CUBE :

3.14 Démolition bordures ou caniveaux.

Ce prix rémunère au mètre linéaire de bordures ou caniveaux de toute nature (type: T1, T2, T3, A2, P1, P2, CS1, CS2, CC1, CC2...) à démolir.

Il comprend la démolition de la bordure et caniveau , y compris son massif de fondation, le chargement, le transport à une décharge appropriée et agréée., le réglage des surfaces mises à nu,(lorsque les bordures et caniveaux sont accolés, la longueur prise en compte ne sera pas doublée).

Toutes fournitures et sujétions nécessaires à une parfaite exécution des travaux,

3.14.1 pour une longueur inférieure ou égale à 50 ml.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

3.14.2 pour une longueur supérieure à 50 ml.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

3.15 Démolition de dallage ciment.

Ce prix rémunère au mètre cube, la démolition de dallage ciment au marteau piqueur ou brise roche; l'évacuation des matériaux à une décharge appropriée et agréée, le réglage des surfaces mises à nu.

Toutes fournitures et sujétions comprises pour une parfaite exécution des travaux.

LE MÈTRE CUBE :

3.16 Reprofilage de talus.

Ce prix rémunère, au mètre linéaire mesuré sur place, le reprofilage du talus.

Il comprend :

- le chargement et l'évacuation des déblais impropres,
- le réglage du talus avec apport de concassé sur une moyenne de 10 cm,
- Toutes fournitures et sujétions comprises pour une parfaite exécution des travaux.

LE MÈTRE CUBE :

3.17 Épaulement des bords de chaussée.

Ce prix rémunère au mètre linéaire, l'épaulement des bords de chaussée.

Il comprend :

- l'épaulement d'un des bords de chaussée en grave concassée 0/31.5 sur une largeur moyenne de 0,50 m sur 10 cm d'épaisseur.
- la fourniture, le transport, la mise en oeuvre, le réglage, le compactage et le balayage du tout venant,

- Toutes fournitures et sujétions comprises pour une parfaite exécution des travaux.

LE MÈTRE CUBE :

4 TRANCHÉES.

4.1 Fouille en tranchée, pour pose de canalisations diverses ou fondations de maçonnerie.

Ce prix rémunère au mètre linéaire et comprend :

- L'ouverture de la fouille en terrain de toutes natures, béton excepté,
- Le tri et le stockage sur place des matériaux pouvant être réutilisés,
- L'évacuation à une décharge appropriée et agréée des matériaux impropres,
- Les épaissements quel que soit le débit des eaux,
- Le réglage du fond de fouille,
- Toutes précautions et travaux dus à la rencontre d'autres réseaux souterrains.

4.1.1 Tranchée largeur : 0,40, profondeur : 0,60 m.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

4.1.2 Tranchée largeur : 0,40, profondeur : 0,80 m.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

4.1.3 Tranchée largeur : 0,40, profondeur : 1,00 m.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

4.1.4 Tranchée largeur : 0,40, profondeur : 1,20 m.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

4.1.5 Tranchée largeur : 0,60, profondeur : 0,60 m.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

4.1.6 Tranchée largeur : 0,60, profondeur : 0,80 m.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

4.1.7 Tranchée largeur : 0,60, profondeur : 1,00 m.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

4.1.8 Tranchée largeur : 0,60, profondeur : 1,20 m.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

4.2 Grave 0/80 en remblaiement de tranchées.

Ce prix rémunère au mètre cube, la fourniture et la mise en oeuvre de grave 0/80 comprenant le compactage par couche de 0,30 m d'épaisseur.

Le volume à prendre en compte sera déterminé après compactage.

LE MÈTRE CUBE :

- 4.3 Sable pour lit de pose et d'enrobage.
Ce prix rémunère au mètre linéaire, la fourniture et la mise en oeuvre de sable en fond de fouille des tranchées, sur une épaisseur moyenne de 0,15 m, pour réalisation du lit de pose et de l'enrobage de fourreaux, compris nivellement et réglage.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

- 4.4 Fouille en tranchée à la main, pour pose de canalisations diverses ou fondations de maçonnerie.

Ce prix rémunère au mètre linéaire de tranchée de 0,60m de largeur et comprend l'ouverture de la fouille en terrain de toute nature, béton excepté :

- Le tri et le stockage sur place des matériaux pouvant être réutilisés,
- L'évacuation à une décharge appropriée et agréée des matériaux impropres,
- Les épuisements quel que soit le débit des eaux,
- Le réglage du fond de fouille,
- Toutes précautions et travaux dus à la rencontre d'autres réseaux souterrains,

- 4.4.1 pour profondeur de tranchée 0,60 m.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

- 4.4.2 pour profondeur de tranchée 0,80 m.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

- 4.4.3 pour profondeur de tranchée 1m.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

- 4.4.4 pour profondeur de tranchée 1,20 m.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

5 ASSAINISSEMENT ET MISE À LA CÔTE DES TAMPONS ET DIVERS.

- 5.1 Fourniture et pose de tuyaux.

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la pose sur lit de sable, de tuyaux.

Il comprend :

- La fourniture et la mise en oeuvre du sable, nécessaire au lit de pose et à l'enrobage des tuyaux,
- La fourniture, l'approche et la mise en place des tuyaux avec joint,
- Toutes fournitures et sujétions nécessaires à une parfaite exécution des travaux.

- 5.1.1 Tuyaux béton série 135A D : 300 mm,

- 5.1.1.1 pour une longueur inférieure à 20 ml.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

- 5.1.1.2 pour une longueur supérieure à 20 ml.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

- 5.1.2 Tuyaux PVC Série CR8 L : 3 m, D : 125 mm,
- 5.1.2.1 pour une longueur inférieure à 20 ml.
LE MÈTRE LINÉAIRE :
- 5.1.2.2 pour une longueur supérieure à 20 ml.
LE MÈTRE LINÉAIRE :
- 5.1.3 Tuyaux PVC série CR8 L : 3 m, D : 160 mm,
- 5.1.3.1 pour une longueur inférieure à 20 ml.
LE MÈTRE LINÉAIRE :
- 5.1.3.2 pour une longueur supérieure à 20 ml.
LE MÈTRE LINÉAIRE :
- 5.1.4 Tuyaux PVC série CR8 L : 3 m, D : 200 mm,
- 5.1.4.1 pour une longueur inférieure à 20 ml.
LE MÈTRE LINÉAIRE :
- 5.1.4.2 pour une longueur supérieure à 20 ml.
LE MÈTRE LINÉAIRE :
- 5.2 Piquage sur regard existant.
Ce prix rémunère, à l'unité, le raccordement de la canalisation dans le regard existant, il comprend, le percement de la paroi, le branchement, le calfeutrement et toutes sujétions de fourniture et d'exécution,
- 5.2.1 pour canalisation D : < 300 mm.
L'UNITÉ :
- 5.2.2 pour canalisation D : > 300 mm.
L'UNITÉ :
- 5.3 Construction regard de visite D : 800 mm.
Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la pose de regard de visite préfabriqué de diamètre 800 mm, d'une profondeur moyenne de 1,20 m.
Il comprend :
- Le terrassement en terrain de toute nature,
 - Le réglage de la fouille, les épaissements des eaux de ruissellement,
 - La construction du radier, de la cunette et le raccordement des canalisations,
 - La fourniture et la mise en place du regard diamètre 800, en éléments préfabriqués,
 - La fourniture et pose du dispositif de fermeture classe 400 avec tampon fonte type PAMREX,

- L'évacuation des terres en excédent, à une décharge appropriée et agréée,
- Toutes fournitures et sujétions comprises pour une parfaite exécution des travaux.

L'UNITÉ :

5.4 Regard de branchement borgne, y compris dalle béton de recouvrement, toutes sujétions de fourniture et d'exécution.

5.4.1 Regard de branchement borgne 40x40.

L'UNITÉ :

5.4.2 Regard de branchement borgne 50x50.

L'UNITÉ :

5.4.3 Regard de branchement borgne 60x60.

L'UNITÉ :

5.5 Regard de branchement, tampon fonte.
Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la pose de regard de branchement avec cadre et tampon fonte classe 400.

Il comprend :

- Le terrassement en terrain de toute nature, le chargement et le transport des déblais à une décharge appropriée et agréée, le réglage de la fouille, la fourniture et mise en place du regard de branchement en éléments préfabriqués et du dispositif de fermeture fonte. Profondeur du regard : 1 m.

5.5.1 Regard de branchement 40x40.

L'UNITÉ :

5.5.2 Regard de branchement 50x50.

L'UNITÉ :

5.5.3 Regard de branchement 60x60.

L'UNITÉ :

5.6 Regard siphon diamètre 250 mm.
Ce prix rémunère à l'unité, la fourniture et la pose d'un regard siphon de diamètre 250 mm.
Il comprend :

- Le terrassement en terrain de toutes natures, le chargement et le transport des déblais en décharge appropriée et agréée, le réglage de la fouille,
- La fourniture et la pose du regard siphon de diamètre 250 mm et le remblaiement en sable,
- Toutes fournitures et sujétions nécessaires à une parfaite exécution des travaux.

L'UNITÉ :

5.7 Construction d'avaloir à grille.
Ce prix rémunère à l'unité, la construction d'un avaloir à grille.

Il comprend :

- Le terrassement en terrain de toutes natures, le chargement et le transport des déblais en décharge appropriée et agréée,
- La fourniture et mise en place du regard en éléments préfabriqués, ou coulé sur place, du cadre et de la grille en fonte de 400 DAN,
- Toutes fournitures et sujétions nécessaires à une parfaite exécution des travaux.

5.7.1 Avaloir grille 40x40.

L'UNITÉ :

5.7.2 Avaloir grille 50x50.

L'UNITÉ :

5.7.3 Avaloir grille 60x60.

L'UNITÉ :

5.7.4 Grille AT 75x30.

L'UNITÉ :

5.8 Construction de bouche avaloir.

Ce prix rémunère, à l'unité, la construction de bouche avaloir, coulée en place ou d'un modèle préfabriqué.

Il comprend:

- Les terrassements complémentaires nécessaires à la construction de l'ouvrage, quelle que soit la nature du sol et l'évacuation des terres excédentaires,
- La fourniture et la mise en oeuvre du béton pour la construction du regard, y compris les coffrage,
- La fourniture et la mise en place des jonctions souples nécessaires au raccordement,
- La fourniture et la mise en oeuvre du mortier de ciment pour réalisation de l'enduit intérieur,
- La fourniture et la pose des pièces en fonte,
- Toutes fournitures et sujétions nécessaires à une parfaite exécution des travaux.

5.8.1 Bouche avaloir de profil A2.

L'UNITÉ :

5.8.2 Bouche avaloir de profil T2.

L'UNITÉ :

5.9 Caniveau grille accodrain.

Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture et la pose de caniveau grille de type accodrain ou similaire, avec grille fonte renforcée type 200.

Il comprend :

- Le terrassement en terrain de toutes natures et le chargement, le transport et le déchargement des déblais en décharge appropriée et agréée,
- Le lit de calage en béton maigre,
- La fourniture, la pose et le calage des éléments avec pentes de 0.60%,
- La fourniture et la pose de grilles à fentes en acier galvanisé,

- Le raccordement au réseau d'eaux pluviales,
- Toutes fournitures et sujétions nécessaires à une parfaite exécution des travaux.

5.9.1 Accodrain de largeur 100 mm.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

5.9.2 Accodrain de largeur 150 mm.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

5.9.3 Accodrain de largeur 200 mm.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

5.10 Fossé trapézoïdal.

Ce prix rémunère, au mètre linéaire, l'ouverture d'un fossé de forme trapézoïdale.

Il comprend :

- Le piquetage, le nivellement suivant le projet,
- L'ouverture du fossé d'une largeur de 1,2 m et d'une profondeur de 1 m, le chargement, le transport des déblais en décharge appropriée et agréée,
- Le réglage du fond de fouille, le dressement des parois,
- Toutes sujétions nécessaires à une parfaite exécution des travaux.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

5.11 Curage de fossé.

Ce prix rémunère, au mètre linéaire, le curage d'un fossé existant.

Il comprend :

- Le curage du fossé existant, le chargement, le transport en décharge appropriée et agréée,
- Le nivellement du fond de fouille, le dressement des parois,
- Toutes sujétions nécessaires à une parfaite exécution des travaux.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

5.12 Tranchée drainante.

Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la confection d'une tranchée drainante avec drain en PVC rigide de 150 mm.

Il comprend :

- L'exécution des fouilles de 0,60 de large et 1 mètre de profondeur quelle que soit la nature du terrain, le chargement, le transport des déblais en décharge appropriée et agréée,
- La confection d'un massif drainant en cailloux 5/15 entouré d'un géotextile, d'une profondeur de 0,80m et de 0,50 m de largeur,
- La fourniture, le calage et la pose d'un drain rigide de diamètre 150 mm,
- Remise en état au pourtour de l'ouvrage,
- Toutes fournitures et sujétions nécessaires à une parfaite exécution des travaux.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

5.13 Tête d'aqueduc inclinée.

Ce prix rémunère, à l'unité, la construction d'une tête d'aqueduc en béton armé, dosé à 300 kg/m³, ou d'un modèle préfabriqué.

Il comprend :

- L'exécution des terrassements, le chargement, le transport des terres excédentaires en décharge appropriée et agréée,
- La fourniture et la mise en oeuvre du béton, y compris les coffrages et le ferrailage, ou la pose d'un modèle préfabriqué,
- Toutes fournitures et sujétions nécessaires à une parfaite exécution des travaux.

5.13.1 Tête d'aqueduc sur D : 800.

L'UNITÉ :

5.13.2 Tête d'aqueduc sur D : 600.

L'UNITÉ :

5.13.3 Tête d'aqueduc sur D : 500.

L'UNITÉ :

5.13.4 Tête d'aqueduc sur D : 400.

L'UNITÉ :

5.14 Mise à niveau de bouche à clé.
Ce prix rémunère, à l'unité la mise à niveau de bouche à clé.

Il comprend :

- Le dégagement de la tête de la bouche à clé,
- Le réglage au niveau, la fourniture et la pose du tube allonge si besoin,
- Toutes fournitures et sujétions comprises pour une parfaite exécution des travaux.

L'UNITÉ :

5.15 Mise à niveau de regard diamètre 800 mm.
Ce prix rémunère, à l'unité, la mise à niveau de regard de visite de diamètre 800 mm.

Il comprend :

- Le dégagement du cadre,
- Le rehaussement ou l'abaissement du cadre jusqu'à 20 cm,
- Le réglage,
- Le scellement du cadre,
- Toutes fournitures et sujétions comprises pour une parfaite exécution des travaux.

L'UNITÉ :

5.16 Mise à niveau de regard de branchement de 20/20 à 60/60.
Ce prix rémunère, à l'unité, la mise à niveau de regard de branchement.

Il comprend :

- Le dégagement du cadre,
- Le rehaussement ou l'abaissement du cadre jusqu'à 20 cm,
- Le réglage,
- Le scellement,
- Toutes fournitures et sujétions comprises pour une parfaite exécution des travaux.

L'UNITÉ :

- 5.17 Changement et mise à niveau de tampons pour regard de 20/20 à 60/60.
Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et mise à niveau de regard de branchement.
Il comprend :
- Le dégagement de l'ancien regard et l'évacuation,
 - Le rehaussement ou l'abaissement du cadre jusqu'à 20 cm,
 - La fourniture d'un regard hydraulique classe C 250,
 - Le réglage,
 - Le scellement,
 - Toutes fournitures et sujétions comprises pour une parfaite exécution des travaux.
- 5.17.1 Tampon hydraulique en fonte Classe 250 de dimensions 250x250.
- L'UNITÉ :*
- 5.17.2 Tampon hydraulique en fonte Classe 250 de dimensions 300x300.
- L'UNITÉ :*
- 5.17.3 Tampon hydraulique en fonte Classe 250 de dimensions 400x400.
- L'UNITÉ :*
- 5.17.4 Tampon hydraulique en fonte Classe 250 de dimensions 500x500.
- L'UNITÉ :*
- 5.17.5 Tampon hydraulique en fonte Classe 250 de dimensions 600x600.
- L'UNITÉ :*
- 5.18 Mise à niveau de tampon hydraulique et chambre L1T.
Ce prix rémunère à l'unité, la mise à niveau du regard.
Il comprend :
- Le dégagement du cadre,
 - Le rehaussement ou l'abaissement du cadre jusqu'à 20 cm,
 - Le réglage,
 - Le scellement,
 - Toutes fournitures et sujétions comprises pour une parfaite exécution des travaux.
- L'UNITÉ :*
- 5.19 Mise à niveau de chambres L2T et L3T.
Ce prix rémunère à l'unité, la mise à niveau du regard.
Il comprend :
- Le dégagement du cadre,
 - Le rehaussement ou l'abaissement du cadre jusqu'à 20 cm,
 - Le réglage,
 - Le scellement,
 - Toutes fournitures et sujétions comprises pour une parfaite exécution des travaux.
- L'UNITÉ :*

6 VOIRIE - REVÊTEMENTS DES SOLS.

- 6.0.1 Délignement des bords de chaussée à la niveleuse
Ce prix rémunère, au mètre linéaire, mesuré sur place, le délignement à la niveleuse des bords de chaussée, sur une largeur moyenne de 0,20 m, avec mise en cordon des matériaux sur accotements.
Toutes sujétions comprises pour une parfaite exécution des travaux..

LE MÈTRE LINÉAIRE :

- 6.0.2 Engravure d'enrobé.
Ce prix rémunère, au mètre carré l'engravure d'enrobé.
Il comprend :
- le défonçage superficiel de la chaussée, au marteau piqueur sur 10 cm minimum d'épaisseur, le sciage, le chargement et l'évacuation des matériaux en décharge, appropriée et agréée. - - -
- Toutes sujétions comprises pour une parfaite exécution des travaux.

LE MÈTRE CARRÉ :

- 6.1 Feutre anti contaminant.
Ce prix rémunère au mètre carré, la fourniture et la pose d'un feutre anti contaminant de classe 4,

- 6.1.1 pour surface inférieure à 200 m².

LE MÈTRE CARRÉ :

- 6.1.2 pour surface supérieure à 200 m².

LE MÈTRE CARRÉ :

- 6.2 **Grave concassée pour chaussée.**
Ce prix rémunère au mètre cube, la fourniture et la mise en oeuvre de grave concassée pour réalisation des structures de chaussée,
Masse volumique: norme NF P 18-554 et 18-555 de 2 500 à 2 600 kg/m³,
B3. porosité, la valeur du passant à 0,5mm doit être inférieure à 2%,
B4. frottement interne, $-I_c=100$ $-60 < I_c < 100$, $-30 < I_c < 160$, $I_c < 30$, 2° forme des granulats norme NF P 18-561, coefficient inférieur à 30, 3° qualité des fines $I_p < 6$, $-I_p < 15$, C1 norme NF P 18-573, C2 norme NF P 18-572 et NF P 18-577, $c_3 = 1$.

Il comprend :

- Le transport, la mise en oeuvre, le répannage, le réglage par couches successives de 0.20m,d'épaisseur,
- Le compactage optimum des matériaux, sur une épaisseur moyenne définie par les profils,
- Toutes fournitures et sujétions nécessaires à une parfaite exécution des travaux.

- 6.2.1 Grave concassée 0/100.
Ce prix rémunère au mètre cube, la fourniture et la mise en oeuvre de grave concassée 0/100 pour réalisation de structure de chaussée.

Il comprend :

- La fourniture le transport et la mise en oeuvre, le répannage, le réglage par couches successives de 0,20m d'épaisseur et le compactage soigne,

- 6.2.1.1 pour volume inférieur à 50 m³.
LE MÈTRE CUBE :
- 6.2.1.2 pour volume entre 50 et 500 m³.
LE MÈTRE CUBE :
- 6.2.1.3 pour volume supérieur à 500 m³.
LE MÈTRE CUBE :
- 6.2.2 Grave concassée 0/80.
Ce prix rémunère au mètre cube, la fourniture et la mise en oeuvre de grave concassée 0/80 pour réalisation de structure de chaussée.,
Il comprend :
- La fourniture le transport et la mise en oeuvre, le répandage, le réglage par couches successives de 0,20 m d'épaisseur et le compactage soigné,
- 6.2.2.1 pour volume inférieur à 50 m³.
LE MÈTRE CUBE :
- 6.2.2.2 pour volume entre 50 et 500 m³.
LE MÈTRE CUBE :
- 6.2.2.3 pour volume supérieur à 500 m³.
LE MÈTRE CUBE :
- 6.2.3 Grave concassée 0/60.
Ce prix rémunère au mètre cube, la fourniture et la mise en oeuvre de grave concassée 0/60 pour réalisation de structure de chaussée.
Il comprend :
- La fourniture le transport et la mise en oeuvre, le répandage, le réglage par couches successives de 0,20 m d'épaisseur et le compactage soigné,
- 6.2.3.1 pour volume inférieur à 50 m³.
LE MÈTRE CUBE :
- 6.2.3.2 pour volume entre 50 et 500 m³.
LE MÈTRE CUBE :
- 6.2.3.3 pour volume supérieur à 500 m³.
LE MÈTRE CUBE :
- 6.2.4 Grave concassée 0/31,5.
Ce prix rémunère au mètre cube, la fourniture et la mise en oeuvre de grave concassée 0/31,5 pour réalisation de structure de chaussée.

Il comprend:

- La fourniture le transport et la mise en oeuvre, le répannage, le réglage par couches successives de 0,20 m d'épaisseur et le compactage soigné,

6.2.4.1 pour volume inférieur à 50 m³.

LE MÈTRE CUBE :

6.2.4.2 pour volume entre 50 et 500 m³.

LE MÈTRE CUBE :

6.2.4.3 pour volume supérieur à 500 m³.

LE MÈTRE CUBE :

6.2.5 Grave Reconstituée Humidifiée 0/20.

Ce prix rémunère au mètre cube, la fourniture et la mise en oeuvre de GRH pour réalisation de structure de chaussée.

Il comprend :

- La fourniture le transport et la mise en oeuvre, le répannage, le réglage par couches successives de 0,20 m d'épaisseur et le compactage soigné,

6.2.5.1 pour volume inférieur à 50 m³.

LE MÈTRE CUBE :

6.2.5.2 pour volume entre 50 et 500 m³.

LE MÈTRE CUBE :

6.2.5.3 pour volume supérieur à 500 m³.

LE MÈTRE CUBE :

6.3 Grave concassée pour trottoir.

Ce prix rémunère au mètre cube, la fourniture et la mise en oeuvre de grave concassée pour réalisation des structures de trottoir,

Masse volumique: norme NF P 18-554 et 18-555 de 2 500 à 2 600 kg/m³

B3. porosité, la valeur du passant à 0,5 mm doit être inférieure à 2%

B4. frottement interne, $-I_c=100$ $-60 < I_c < 100$, $-30 < I_c < 160$, $I_c < 30$ 2° forme des granulats norme NF P 18-561, coefficient inférieur à 30, 3° qualité des fines $I_p < 6$, $-I_p < 15$, C1 norme NF P 18-573, C2 norme NF P 18-572 et NF P 18-577, $c_3 = 1$.

Il comprend :

- Le transport, la mise en oeuvre, le répannage, le réglage de grave concassée et le compactage par couches successives,

- Le compactage optimum des matériaux suivant l'épaisseur moyenne définie aux profils en travers type,

- Toutes fournitures et sujétions nécessaires à une parfaite exécution des travaux.

6.3.1 Grave concassée 0/31,5 pour trottoirs.

Ce prix rémunère au mètre cube, la fourniture et la mise en oeuvre de grave concassée 0/31,5

pour réalisation de structure de trottoir.

Il comprend :

- La fourniture le transport et la mise en oeuvre, le répandage, le réglage par couches successives de 0,20 m d'épaisseur et le compactage soigné,

6.3.1.1 pour volume inférieur à 50 m³.

LE MÈTRE CUBE :

6.3.1.2 pour volume entre 50 et 500 m³.

LE MÈTRE CUBE :

6.3.1.3 pour volume supérieur à 500 m³.

LE MÈTRE CUBE :

6.3.2 Grave Reconstituée Humidifiée 0/20 pour trottoirs.

Ce prix rémunère au mètre cube, la fourniture et la mise en oeuvre de Grave Reconstituée Humidifiée pour réalisation de structure de trottoir.

Il comprend :

- La fourniture le transport et la mise en oeuvre, le répandage, le réglage par couches successives de 0,20 m d'épaisseur et le compactage soigné,

6.3.2.1 pour volume inférieur à 50 m³.

LE MÈTRE CUBE :

6.3.2.2 pour volume entre 50 et 500 m³.

LE MÈTRE CUBE :

6.3.2.3 pour volume supérieur à 500 m³.

LE MÈTRE CUBE :

6.4 Raccordement de Chaussée et Trottoir.

Ce prix rémunère au mètre linéaire, le calage des rives en Grave Reconstituée Humidifiée 0/20, sur une largeur moyenne de 0,50 m et sur une épaisseur moyenne de 0,15 m.

Il comprend :

- La fourniture et la mise en oeuvre de grave concassée 0/31,5 ou Grave Reconstituée Humidifiée 0/20 sur une largeur moyenne de 0,50 m et une épaisseur moyenne de 0,20 m, pour la réalisation d'un raccord, y compris compactage soigné,

- Le revêtement et finition identique à l'existant,

- Toutes fournitures et sujétions nécessaires à une parfaite exécution des travaux,

6.4.1 Raccord chaussée le long de la bordure.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

6.4.2 Raccord trottoir le long de la bordure.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

6.4.3 Raccord le long des façades.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

6.5 Sable calcaire 0/4.

Ce prix rémunère au mètre carré, la fourniture et la mise en oeuvre de sable calcaire 0/4 sur une épaisseur moyenne de deux centimètres.

Il comprend :

- La fourniture et la mise en oeuvre de sable calcaire 0/4 sur une épaisseur moyenne de deux centimètres, compris le cylindrage pour une finition soignée en surface,
- Toutes fournitures et sujétions nécessaires à une parfaite exécution des travaux,

LE MÈTRE CARRÉ :

6.6 Stabilisé calcaire.

Ce prix rémunère au mètre carré, la réalisation d'un stabilisé calcaire.

Il comprend :

- La fourniture et la mise en oeuvre de grave concassée calcaire 0/31,5 sur une épaisseur de 0,10 m après compactage optimum et réglage très soigné,
- La fourniture et le répandage d'un sable calcaire 0/6, l'arrosage et le cylindrage jusqu'à refus pour complète fermeture,
- Toutes sujétions nécessaires à une parfaite exécution des travaux,

6.6.1 pour une surface inférieure à 50 m².

LE MÈTRE CARRÉ :

6.6.2 pour une surface entre 50 et 200 m².

LE MÈTRE CARRÉ :

6.6.3 pour une surface supérieure à 200 m².

LE MÈTRE CARRÉ :

6.7 Stabilisé renforcé.

Ce prix rémunère au mètre carré, la fourniture et la mise en oeuvre de stabilisé renforcé des Minières de Payré ou similaire, sur une épaisseur de 8 centimètres après compactage, comprenant :

- La fourniture et la mise en oeuvre du stabilisé renforcé répondant à la norme NF P 98-128 avec une granulométrie 0/6, le liant utilisé sera conforme à la norme des liants hydrauliques routiers (LSR) 15-301.

Caractéristique intrinsèque des gravillons : D à C.

Caractéristique de fabrication des gravillons : CAT III.

Caractéristique de fabrication des sables : CAT b

Sensibilité au gel (G): 13.6 LA 25 et G 30.

Granulométrie 0/6 : densité sèche 2.23 teneur en eau à l'OPM 7%,

- Le compactage et le vibrage à 98% de l'OPM,
- Toutes fournitures et sujétions nécessaires à une parfaite exécution des travaux,

6.7.1 pour une surface inférieure à 50 m².

LE MÈTRE CARRÉ :

6.7.2 pour une surface entre 50 et 200 m².

LE MÈTRE CARRÉ :

6.7.3 pour une surface supérieure à 200 m².

LE MÈTRE CARRÉ :

6.8 Béton désactivé calcaire épaisseur : 0,12 m.

Ce prix rémunère au mètre carré, la fourniture et la mise en oeuvre de béton désactivé calcaire, sur une épaisseur de 0,12 m, norme NF EN 206-1 ciment conforme à la norme NF EN 197-1 et ses caractéristiques conformes à la norme NF P 98-170.

Il comprend :

- Le transport, le répandage et le réglage de béton suivant norme NF EN 206-1 du 1^{er} janvier 2005, granularité des matériaux D : 8/10/12, ciment CPJ-CEM 11/B 32.5 NF EN 197-1 dosé à 300 Kg/m³, fabrication en centrale agréée équipée d'un entraîneur d'air,
- Mise en oeuvre à la règle et talochage soigné,
- Application d'un produit désactivant et lavage soigné pour mise à nu des granulats de surface,
- Exécution des joints retrait 122:122 flexion par sciage sur 1/3 à 1/4 de l'épaisseur du béton,
- Toutes sujétions de fournitures, de mise en oeuvre, de coffrage, nécessaires à une parfaite exécution des travaux, y compris planches d'essais de 2 mètres carrés.

6.8.1 pour une surface inférieure à 50 m².

LE MÈTRE CARRÉ :

6.8.2 pour une surface entre 50 et 200 m².

LE MÈTRE CARRÉ :

6.8.3 pour une surface supérieure à 200 m².

LE MÈTRE CARRÉ :

6.9 Béton balayé.

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la mise en oeuvre de béton balayé, norme NF EN 206-1 ciment conforme à la norme NF EN 197-1 et ses caractéristiques conformes à la norme NF P 98-170.

Il comprend :

- Le transport, la fourniture et la mise en oeuvre d'un béton fluide, granularité des matériaux D:20 maxi, ciment CPJ-CEM 11/B 32.5 NF EN197-1, dosé à 330 Kg/m³, suivant les cotes et épaisseur définies aux profils,
- Fabrication en centrale agréée équipée d'un dispositif d'entraîneur d'air,
- Mise en oeuvre à la règle et talochage soigné,
- Balayage transversal au moyen de balai à brins plastiques, le balai sera trainé à la surface du béton dans les délais les plus courts, sans dépasser 30 minutes après la mise en place du béton,
- L'exécution des joints de retrait/flexion par sciage sur 1/3 à 1/4 de l'épaisseur du béton,
- Toutes fournitures, sujétions de coffrage, de mise en oeuvre, y compris planches d'essais de 2 mètre carré,

6.9.1 pour une surface inférieure à 50 m².

LE MÈTRE CARRÉ :

6.9.2 pour une surface entre 50 et 200 m².

LE MÈTRE CARRÉ :

6.9.3 pour une surface supérieure à 200 m².

LE MÈTRE CARRÉ :

6.10 Dalle de béton taloché.

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la mise en oeuvre de béton pour réalisation d'une dalle avec finition talochée, norme NF EN 206-1 ciment conforme à la norme NF EN 197-1 et ses caractéristiques conformes à la norme NF P 98-170.

Il comprend :

- Le transport, la fourniture et la mise en oeuvre d'un béton fluide, granularité des matériaux D:20 maximum, ciment CPJ-CEM 11/B 32.5 NF EN 197-1, dosé à 330 Kg/m³, suivant les cotes et épaisseur définies aux profils,
- Fabrication en centrale agréée équipée d'un dispositif d'entraîneur d'air,
- Mise en oeuvre à la règle et talochage soigné,
- L'exécution des joints de retrait/flexion par sciage sur 1/3 à 1/4 de l'épaisseur du béton,
- Toutes fournitures, sujétions de coffrage, de mise en oeuvre, y compris planches d'essais de 2 mètre carré,

6.10.1 pour une surface inférieure à 50 m².

LE MÈTRE CARRÉ :

6.10.2 pour une surface entre 50 et 200 m².

LE MÈTRE CARRÉ :

6.10.3 pour une surface supérieure à 200 m².

LE MÈTRE CARRÉ :

6.11 Grave ciment 0/20.

Ce prix rémunère au mètre cube, la fourniture et la mise en oeuvre de grave ciment.

Il comprend :

- La fabrication en centrale de la grave ciment constituée de graves concassées 0/20 et de ciment CPJ 45 dosé à 3.5% du mélange,
- Le transport, la mise en oeuvre, le compactage et le réglage conformément aux profils définis,
- Toutes fournitures et sujétions comprises pour une parfaite exécution des travaux.

LE MÈTRE CUBE :

6.12 Couche d'accrochage sur chaussée existante.

Ce prix rémunère au mètre carré, la fourniture, le transport et la mise en oeuvre de la couche d'accrochage composée de 0,3 kg d'émulsion cationique à 60% de bitume par m².

- Toutes fournitures et sujétions comprises pour une parfaite exécution des travaux.

LE MÈTRE CARRÉ :

- 6.13 Couche d'imprégnation sur voirie neuve.
Ce prix rémunère au mètre carré, la fourniture et la mise en oeuvre d'une couche d'imprégnation.
Il comprend :
- La fourniture et la mise en oeuvre d'un enduit de mono couche composé de 1kg/m² d'émulsion de bitume avec gravillon,
 - Toutes sujétions nécessaires à une parfaite exécution des travaux.

LE MÈTRE CARRÉ :

- 6.14 Grave bitume 0/20.
Ce prix rémunère à la tonne, fabrication et à la mise en oeuvre de grave bitume 0/20 pour couche de base de chaussée ou reprofilage.
Il comprend :
- Le chargement à la centrale, le transport, le répandage, le compactage et le réglage conformément aux profils définis, épaisseur déterminée par chantier avec une plus value ou moins value de 10%,
 - Toutes sujétions résultant des conditions de circulation sur le chantier,

- 6.14.1 pour petit travaux (faits à la main).

LA TONNE :

- 6.14.2 réalisation au Finisseur pour un tonnage inférieur à 50 T sur chaussée.

LA TONNE :

- 6.14.3 réalisation au Finisseur pour un tonnage entre 50 T et 150 T sur chaussée.

LA TONNE :

- 6.14.4 réalisation au Finisseur pour un tonnage supérieur à 150 T sur chaussée.

LA TONNE :

- 6.15.1 Béton bitumineux de liaison 0/10 répandu à la niveleuse.
Ce prix rémunère à la tonne, la mise en oeuvre d'un béton bitumineux de liaison, 0/10, répandu à la niveleuse.
Il comprend :
- La fabrication du béton bitumineux, la fourniture, le transport et la mise en oeuvre à la niveleuse d'un béton bitumineux 0/10 conformément aux spécifications du C.C.T.G. Les granulats sont de catégorie D II a.
 - L'amenée à pied d'oeuvre du matériel de répandage et de compactage,
 - L'exécution d'une couche d'accrochage à l'émulsion cationique de bitume à raison de 300 g de bitume résiduel au m²,
 - Le sciage de la chaussée existante,
 - Le balayage manuel et mécanique avant répandage ainsi que tout nettoyage nécessaire à la bonne exécution du chantier,
 - Toute exécution manuelle,

6.15.1.1 pour petit travaux (fait à la main).

LA TONNE :

6.15.1.2 réalisation au Finisseur pour un tonnage inférieur à 50 T sur chaussée.

LA TONNE :

6.15.1.3 réalisation au Finisseur pour un tonnage entre 50 T et 150 T sur chaussée.

LA TONNE :

6.15.1.4 réalisation au Finisseur pour un tonnage supérieur à 150 T sur chaussée.

LA TONNE :

6.15.2 Couche de roulement de chaussée en béton bitumineux noir coulé à chaud 0/10.
Ce prix rémunère à la tonne, la fabrication et à la mise en oeuvre d'enrobés denses 0/10
l'épaisseur sera déterminée par chantier avec une plus value ou moins value de 10%.

Il comprend :

- Le chargement à la centrale, le transport, le répandage, le compactage et le réglage conformément aux profils définis,
- Toutes sujétions résultant des conditions de circulation sur le chantier,

6.15.2.1 pour petit travaux (fait à la main).

LA TONNE :

6.15.2.2 réalisation au Finisseur pour un tonnage inférieur à 50 T sur chaussée.

LA TONNE :

6.15.2.3 réalisation au Finisseur pour un tonnage entre 50 T et 150 T sur chaussée.

LA TONNE :

6.15.2.4 réalisation au Finisseur pour un tonnage supérieur à 150 T sur chaussée.

LA TONNE :

6.16 Couche de roulement de chaussée en béton bitumineux noir coulé à chaud 0/6.
Ce prix rémunère à la tonne, la fourniture et la mise en oeuvre d'enrobés denses 0/6 à raison
d'une épaisseur déterminée par chantier avec une plus value ou moins value de 10%.

Il comprend :

- Le chargement à la centrale, le transport, le répandage, le compactage et le réglage conformément aux profils définis,
- Toutes sujétions résultant des conditions de circulation sur le chantier,

6.16.1 pour petit travaux (fait à la main).

LA TONNE :

- 6.16.2 réalisation au Finisseur pour un tonnage inférieur à 50 T sur chaussée.
LA TONNE :
- 6.16.3 réalisation au Finisseur pour un tonnage entre 50 T et 150 T sur chaussée.
LA TONNE
- 6.16.4 réalisation au Finisseur pour un tonnage supérieur à 150 T sur chaussée.
LA TONNE
- 6.17 Plus value pour Béton bitumineux rouge coulé à chaud 0/6 sur Chaussée.
LA TONNE :
- 6.18.1 Couche de roulement en béton bitumineux noir coulé à chaud 0/6 sur trottoirs.
Ce prix rémunère à la tonne, la fourniture et la mise en oeuvre d'enrobés denses 0/6 épaisseur déterminer par chantier avec une plus value ou moins value de 10%.
Il comprend :
- Le chargement à la centrale, le transport, le répannage, le compactage et le réglage conformément aux profils définis,
- Toutes sujétions résultant des conditions de circulation sur le chantier,
- 6.18.1.1 pour un tonnage inférieur à 50 T sur trottoirs.
LA TONNE :
- 6.18.1.2 pour un tonnage entre 50 T et 150 T.
LA TONNE :
- 6.18.1.3 pour un tonnage supérieur à 150 T.
LA TONNE :
- 6.18.2 Couche de roulement en béton bitumineux noir coulé à chaud 0/10 sur trottoirs.
Ce prix rémunère à la tonne, la fourniture et la mise en oeuvre d'enrobés denses 0/10 épaisseur déterminer par chantier avec une plus value ou moins value de 10%.
Il comprend :
- Le chargement à la centrale, le transport, le répannage, le compactage et le réglage conformément aux profils définis,
- Toutes sujétions résultant des conditions de circulation sur le chantier,
- 6.18.2.1 pour un tonnage inférieur à 50 T sur trottoirs.
LA TONNE :
- 6.18.2.2 pour un tonnage entre 50 T et 150 T.
LA TONNE :

6.18.2.3 pour un tonnage supérieur à 150 T.

LA TONNE :

6.19 Plus value pour Béton bitumineux rouge coulé à chaud 0/6 sur trottoirs.

LA TONNE :

6.20 Enrobés à froid.

Ce prix rémunère à la tonne, la mise en oeuvre d'enrobés à froid pour réfection provisoire de chaussée.

Il comprend :

- Le chargement à la centrale, le transport, le répandage et le compactage,
- Toutes fournitures et sujétions comprises pour une parfaite exécution des travaux.

LA TONNE :

6.21 Enrobés à module élevé.

Ce prix rémunère à la tonne, la mise en oeuvre d'enrobés hautes caractéristiques à base de liant amélioré conforme à la norme NF P 98 "couche d'assise à module élevé", épaisseur déterminée par chantier avec une plus value ou moins value de 10%.

Il comprend :

- Le chargement à la centrale, le transport, le répandage, le compactage et le réglage conformément aux profils définis,
- Toutes sujétions résultant des conditions de circulation sur le chantier.

L'entreprise devra fournir le descriptif du matériau à la remise des offres, le matériau devra être agréé par le Maître d'Oeuvre.

6.21.1 pour un tonnage inférieur à 50 T.

LA TONNE :

6.21.2 réalisation au Finisseur pour un tonnage entre 50 T et 150 T.

LA TONNE :

6.21.3 pour un tonnage supérieur à 150 T.

LA TONNE :

6.22 Pontage de fissures sur enrobés.

Ce prix rémunère au mètre linéaire, le pontage de fissures sur enrobés.

Il comprend :

- Le nettoyage et le chauffage des bords de fissure à la lance thermique, la fourniture et la mise en oeuvre du produit, toutes sujétions concernant le maintien de la circulation,

6.22.1 Pontage longitudinal à la voie.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

6.22.2 Pontage transversal à la voie.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

- 6.23 Revêtement bicouche sur Chaussée.
Ce prix rémunère au mètre carré, la mise en oeuvre d'un revêtement bicouche.
Il comprend :
- La fourniture et le répandage de 4 kg par mètre carré de chaussée, d'émulsion cationique dosée à 69 % de bitume pur :
 - * première couche : 2.5 kg,
 - * deuxième couche : 1.5 kg
 - la fourniture et le répandage de 20 l de gravillons par mètre carré de chaussée :
 - * première couche : en gravillon 6/10 dosés à 15 kg/m²,
 - * deuxième couche : en gravillon 4/6 dosés à 10 kg/m²,
 - Les opérations de cylindrage et de balayage mécanique et manuel avant répandage et des rejets,
- 6.23.1 pour surface inférieure à 200 m² sur chaussée.
LE MÈTRE CARRÉ :
- 6.23.2 pour surface entre 200 et 500 m² sur chaussée.
LE MÈTRE CARRÉ :
- 6.23.3 pour surface supérieure à 500 m² sur chaussée.
LE MÈTRE CARRÉ :
- 6.24 Revêtement bicouche sur Trottoir.
Ce prix rémunère au mètre carré, la mise en oeuvre d'un revêtement bicouche.
Il comprend :
- La fourniture et le répandage de 4 kg par mètre carré de trottoir, d'émulsion cationique dosée à 60 % de bitume pur :
 - * première couche : 2.5kg
 - * deuxième couche : 1.5kg
 - La fourniture et le répandage de 20 l de gravillons par mètre carré de trottoir :
 - * première couche : en gravillon 6/10 dosés à 15 kg/m²,
 - * deuxième couche : en gravillon 4/6 dosés à 10 kg/m²,
 - Les opérations de cylindrage et de balayage mécanique et manuel avant répandage et des rejets,
- 6.24.1 pour surface inférieure à 200 m² sur trottoir.
LE MÈTRE CARRÉ :
- 6.24.2 pour surface entre 200 et 500 m² sur trottoir.
LE MÈTRE CARRÉ :
- 6.24.3 pour surface supérieure à 500 m² sur trottoir.
LE MÈTRE CARRÉ :
- 6.25 Plus value pour bicouche calcaire.
LE MÈTRE CARRÉ :

- 6.26 Réparation ponctuelle au point à temps.
Ce prix rémunère à la tonne, la réparation ponctuelle de chaussée au point à temps.
Il comprend :
- La fourniture, le transport et la mise en oeuvre d'émulsion à 60%,
 - La fourniture, le transport et la mise en oeuvre de gravillons 6/10 et 4/6, dosés respectivement à 15 kg/m² et à 10 kg/m²,
 - le balayage préalable de la chaussée,
- la mise à disposition du matériel et du personnel nécessaire à la bonne exécution: (point à temps auto-chauffant, camions, compacteurs etc...).

LA TONNE :

- 6.27 Béton bitumineux très mince.
Ce prix rémunère, au mètre carré, la mise en oeuvre d'enrobé bitumineux très mince.
Il comprend :
- la fabrication du béton bitumineux, la fourniture, le transport et la mise en oeuvre d'un béton bitumineux très mince type BBTM dosé à 55 kg/m².
 - l'amenée à pied d'oeuvre du matériel de répandage et de compactage,
 - l'exécution d'une couche d'accrochage à l'émulsion cationique de bitume à raison de 300 g de bitume résiduel au m²,
 - le sciage de la chaussée existante,
 - le balayage manuel et mécanique avant répandage ainsi que tout nettoyage nécessaire à la bonne exécution du chantier,
 - toute exécution manuelle,
 - la signalisation du chantier et le pilotage (personne nécessaire de part et d'autre du chantier).

- 6.27.1 pour surface inférieure à 200 m² sur chaussée.

LE MÈTRE CARRÉ :

- 6.27.2 pour surface entre 200 et 500 m² sur chaussée.

LE MÈTRE CARRÉ :

- 6.27.3 pour surface supérieure à 500 m² sur chaussée.

LE MÈTRE CARRÉ :

- 6.28 Enduit monocouche porphyre.
Ce prix rémunère au mètre carré, la mise en oeuvre d'un enduit monocouche porphyre.
Il comprend :

- la réalisation d'un enduit monocouche avec gravillons porphyriques,
- la fourniture et mise en oeuvre de gravillons 6/10 dosés à 15 kg/m²,
- la fourniture et mise en oeuvre de liant au bitume amélioré dosé à 1.5 kg/m²,
- le balayage avant et après travaux,
- la signalisation du chantier et le pilotage (personne nécessaire de part et d'autre du chantier),

- 6.28.1 pour surface inférieure à 200 m².

LE MÈTRE CARRÉ :

- 6.28.2 pour surface entre 200 et 500 m².
LE MÈTRE CARRÉ :
- 6.28.3 pour surface supérieure à 500 m².
LE MÈTRE CARRÉ :
- 6.29 Enduit monocouche au liant amélioré.
Ce prix rémunère au mètre carré, la mise en oeuvre d'un enduit monocouche au liant amélioré.
Il comprend :
- le balayage mécanique et manuel avant répandage,
 - la fourniture, le transport, le répandage de bitume amélioré à raison de 1,6 kg/m², type à préciser,
 - 14 l de gravillons de classe B II 6/10 par m², origine à préciser,
 - le compactage,
 - le balayage mécanique (par aspiration en agglomération).
- LE MÈTRE CARRÉ :*
- 6.29.1 pour surface inférieure à 200 m².
LE MÈTRE CARRÉ :
- 6.29.2 pour surface entre 200 et 500 m².
LE MÈTRE CARRÉ :
- 6.29.3 pour surface supérieure à 500 m².
LE MÈTRE CARRÉ :
- 6.30.1 Enrobé coulé à froid (E.C.F.) Mono couche.
(Pour une surface d'au moins 3000 m²)
Ce prix rémunère au mètre carré, la mise en oeuvre d'enrobé coulé à froid.
Il comprend :
- le nettoyage du support,
 - la fourniture du liant modifié aux copolymères et des fibres de syntèse,
 - la reprise des granulats sur stocks,
 - la fabrication et la mise en oeuvre des enrobés coulés à froid à l'aide de la machine spécifique,
 - le compactage à l'aide d'un compacteur à pneus,
 - le balayage des rejets de gravillon,
 - la protection des tampons, grilles, bouche à clé etc.,
- LE MÈTRE CARRÉ :*
- 6.30.2 Enrobé coulé à froid (E.C.F.) Bicouche.
(Pour une surface d'au moins 3000 m²)
Ce prix rémunère au mètre carré, la réalisation d'enrobés coulés à froid.
Ce prix comprend :
- le nettoyage du support,
 - la fourniture du liant modifié aux copolymères et des fibres de syntèse,
 - la reprise des granulats sur stocks,

- la fabrication et la mise en œuvre des enrobés coulés à froid à l'aide de la machine spécifique,
- le compactage à l'aide d'un compacteur à pneus,
- le balayage des rejets de gravillon,
- la protection des tampons, grilles, bouche à clé etc.,

LE MÈTRE CARRÉ :

- 6.31 Fourniture et pose de pavés.
Ce prix rémunère au mètre carré, la fourniture et la pose de pavés de béton.
Il comprend :
- Le nettoyage des surfaces devant recevoir le revêtement,
 - La fourniture et la mise en place d'un lit de sable 0/5 de 4 cm d'épaisseur,
 - La mise en place des pavés répondant à la norme NF P 98.303 et conforme au plan de calpinage,
 - L'exécution des joints au sable fin 0/3,
 - Le compactage à la dame vibrante,
 - Le balayage de la surface posée, modèle, dimensions et couleurs dans la gamme existante en fonction du plan de calpinage et des indications de Maître d'Oeuvre.

6.31.1 Pavés béton autobloquants ép. 6 cm,

6.31.1.1 pour surface inférieure à 50 m².

LE MÈTRE CARRÉ :

6.31.1.2 pour surface supérieure à 50 m².

LE MÈTRE CARRÉ :

6.31.2 Pavés béton autobloquants ép. 8 cm,

6.31.2.1 pour surface inférieure à 50 m².

LE MÈTRE CARRÉ :

6.31.2.2 pour surface supérieure à 50 m².

LE MÈTRE CARRÉ :

6.31.3 Pavés modèle Classico ép. 6 cm,

6.31.3.1 pour surface inférieure à 50 m².

LE MÈTRE CARRÉ :

6.31.3.2 pour surface supérieure à 50 m².

LE MÈTRE CARRÉ :

6.31.4 Pavés modèle Classico ép. 8 cm,

6.31.4.1 pour surface inférieure à 50 m².

LE MÈTRE CARRÉ :

6.31.4.2 pour surface supérieure à 50 m².

LE MÈTRE CARRÉ :

6.31.5 Plus value pour pose de pavés sur béton maigre.

Ce prix rémunère au mètre carré

Il comprend :

- La fourniture et la mise en oeuvre de mortier maigre sur une épaisseur de 0,08 m,
- La réalisation des joints au mortier,
- Toutes fournitures et sujétions nécessaires à une parfaite exécution des travaux.

LE MÈTRE CARRÉ ::

6.31.6 Pavés de récupération pour caniveaux.

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la pose de pavés anciens de récupération, deux rangées de pavés.

Il comprend :

- La fourniture et la mise en oeuvre du mortier maigre sur une épaisseur de 0,08 m, pour réalisation du lit de pose,
- La pose des pavés anciens, sur deux rangées, compris coupes, modèle à soumettre au Maître d'Oeuvre avant le début des travaux,
- L'exécution des joints au mortier de 2 à 2,5 cm maximum,
- Toutes fournitures et sujétions nécessaires à une parfaite exécution des travaux.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

6.31.7 Pavés de récupération (pose sur un rang).

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la pose de pavés de récupération, pose en ligne sur une seule rangée.

Il comprend :

- La fourniture et la mise en oeuvre du mortier maigre sur une épaisseur de 0,08 m, pour réalisation du lit de pose,
- La pose des pavés anciens, sur une rangée, compris coupes, modèle à soumettre au Maître d'Oeuvre avant le début des travaux,
- L'exécution des joints au mortier de 2 à 2,5 cm maximum,
- Toutes fournitures et sujétions nécessaires à une parfaite exécution des travaux.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

6.31.8 Pavés calcaire vieillis.

Ce prix rémunère au mètre carré, la fourniture et la pose de pavés calcaire, toutes faces sciées, arrête et surface vieillis, de type local, 4 modules.

Dimensions des modules de 0,03 d'épaisseur :

0,20 x 0,13 - 0,18 x 0,31 - 0,15 x 0,10 - 0,20 x 0,24

Il comprend :

- La fourniture et la mise en oeuvre de mortier maigre sur une épaisseur de 0,08 m,
- La fourniture et la pose de pavés calcaire, toutes faces sciées, arrêtes et surface vieillis, suivant le schéma de calpinage,
- L'exécution des joints au mortier de 1 à 1,5 cm maximum de même couleur que les pavés, modèle à soumettre au Maître d'Oeuvre,
- Toutes fournitures et sujétions nécessaires à une parfaite exécution des travaux,

- 6.31.8.1.1 pour une surface inférieur à 100 m², ép. 4 cm.
LE MÈTRE CARRÉ :
- 6.31.8.1.2 pour une surface supérieur à 100 m², ép. 4 cm.
LE MÈTRE CARRÉ :
- 6.38.8.2.1 pour une surface inférieur à 100 m², ép. 6 cm.
LE MÈTRE CARRÉ :
- 6.31.8.2.2 pour une surface supérieur à 100 m², ép. 6 cm.
LE MÈTRE CARRÉ :
- 6.31.8.3.1 pour une surface inférieur à 100 m², ép. 8 cm.
LE MÈTRE CARRÉ :
- 6.31.8.3.2 pour une surface supérieur à 100 m², ép. 8 cm.
LE MÈTRE CARRÉ :
- 6.32 Fourniture et pose de Dalles.
- 6.32.1 Dalles 40 x 40, ép. 0,04.
Ce prix rémunère au mètre carré, la fourniture et la pose de dalles 0,40 x 0,40, épaisseur 0,04, type Novadal ou similaire.
Il comprend :
- Le réglage et le compactage du fond de forme, le transport, la fourniture et la mise en oeuvre du lit de pose au mortier de ciment sur une épaisseur de 8 à 10 cm,
 - La fourniture et la pose des dalles compris les coupes et la réalisation des joints en fonction du calpinage et des indications du Maître d'Oeuvre,
- 6.32.1.1 pour surface inférieure à 100 m².
LE MÈTRE CARRÉ :
- 6.32.1.2 pour surface supérieure à 100 m².
LE MÈTRE CARRÉ :
- 6.32.2 Dalles 40 x 40 gravillons lavés.
Ce prix rémunère au mètre carré, la fourniture et la pose de dalles 0,40 x 0,40 en gravillons lavés.
Il comprend :
- Le réglage et le compactage du fond de forme, le transport, la fourniture et la mise en oeuvre du lit de pose au mortier de ciment sur une épaisseur de 8 à 10 cm,
 - La fourniture et la pose des dalles compris les coupes et la réalisation des joints en fonction du calpinage et des indications du Maître d'Oeuvre,

.32.2.1 pour surface inférieure à 100 m².

LE MÈTRE CARRÉ :

6.32.2.2 pour surface supérieure à 100 m².

LE MÈTRE CARRÉ :

6.33 Fourniture et pose de Bordures répondant à la norme NF EN 1340.

6.33.1 Bordure ciment de classe 100.

Ce prix rémunère au mètre linéaire, la fourniture et la pose de bordures en éléments droits de classe 100.

Il comprend :

- Le terrassement en terrain de toute nature sur une largeur de 0,8 m et une profondeur de 0,45 m,
- Le chargement et le transport des déblais en décharge appropriée et agréée,
- Les coupes seront obligatoirement effectuées en onglets,
- Préparation du fond de forme et compactage,
- La fondation en béton de ciment dosé à 250 kg de ciment CPJ45 par mètre cube,
- La fourniture, la pose et le calage des éléments en altimétrie et en alignement,
- L'exécution des joints de 1cm au mortier de ciment, s'ils sont demandés par le Maître d'Oeuvre,
- Les façons de bateaux ou rampants.

6.33.1.1 Type T2 longueur inférieure à 50 ml.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

6.33.1.2 Type T2 longueur supérieure à 50 ml.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

6.33.2.1 Type P1 longueur inférieure à 50 ml.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

6.33.2.2 Type P1 longueur supérieure à 50 ml.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

6.33.3.1 Type P2 longueur inférieure à 50 ml.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

6.33.3.2 Type P2 longueur supérieure à 50 ml.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

6.33.4.1 Type A2 longueur inférieure à 50 ml

LE MÈTRE LINÉAIRE :

6.33.4.2 Type A2 longueur supérieure à 50 ml.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

- 6.33.5.1 Type AC1 longueur inférieure à 50 ml.
LE MÈTRE LINÉAIRE :
- 6.33.5.2 Type AC1 longueur supérieure à 50 ml.
LE MÈTRE LINÉAIRE :
- 6.33.6.1 Type I2 longueur inférieure à 50 ml.
LE MÈTRE LINÉAIRE :
- 6.33.6.2 Type I2 longueur supérieure à 50 ml.
LE MÈTRE LINÉAIRE :
- 6.33.7.1 Type I1 longueur inférieure à 50 ml.
LE MÈTRE LINÉAIRE :
- 6.33.7.2 Type I1 longueur supérieure à 50 ml.
LE MÈTRE LINÉAIRE :
- 6.34 Plus value bordure en courbe R : < 5 m.
LE MÈTRE LINÉAIRE :
- 6.35 Bordure en granit.
Bordure type T2 en granit.
LE MÈTRE LINÉAIRE :
- 6.36 Caniveaux ciment classe 100.
Ce prix rémunère au mètre linéaire, la fourniture et la pose de caniveaux béton.
Il comprend :
- Le terrassement en terrain de toute nature sur une largeur de 0,8 m et une profondeur de 0,45 m,
- Le chargement et le transport des déblais en décharge appropriée et agréée,
- la fondation en béton de ciment dosé à 250 kg de ciment CPJ45 par mètre cube,
- la fourniture, la pose et le calage des éléments en altimétrie et en alignement,
- L'exécution des joints de 1 cm au mortier de ciment, s'ils sont demandés par le Maître d'Oeuvre,
- 6.36.1.1 Caniveau CS1 longueur inférieur à 50 ml.
LE MÈTRE LINÉAIRE :
- 6.36.1.2 Caniveau CS1 longueur supérieur à 50 ml.
LE MÈTRE LINÉAIRE :

6.36.2.1 Caniveau CS2 longueur inférieur à 50 ml.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

6.36.2.2 Caniveau CS2 longueur supérieur à 50 ml.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

6.36.3.1 Caniveau CC1 longueur inférieur à 50 ml.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

6.36.3.2 Caniveau CC1 longueur supérieur à 50 ml.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

6.36.3.3 Caniveau CC1 Coulé sur place.

Ce prix rénumère au mètre linéaire, la confection d'un caniveau de type CC1 (épaisseur minimale de 30 cm) coulé sur place par tronçons de trois mètres avec du béton à 350 kg/m³ et armé avec 4 H de diamètre 10 mm.

Ce prix comprend toutes les jujétions de coffrage.

Un joint de dilatation en polystyrène sera mis en place entre les différents éléments et la surface sera lissée avec chape incorporée.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

6.36.4.1 Caniveau CC2 longueur inférieur à 50 ml.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

6.36.4.2 Caniveau CC2 longueur supérieur à 50 ml.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

6.37 Plus value caniveau en courbe R : < 5 m.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

6.38 Caniveau en granit.
Caniveau CS2 en granit.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

7 PURGE SUR CHAUSSÉE.

7.1. Purge sur Chaussée existante en Béton Bitumineux.

Ce prix rémunère au mètre carré, la reprise de la chaussée.

Il comprend :

- La découpe du périmètre à la scie, le terrassement sur une profondeur appropriée (minimum 50 cm), le chargement et l'évacuation des déblais en décharge appropriée et agréée. Le terrassement peut être effectué également avec une raboteuse à chaussée,
- Aménagement du fond de forme et compactage,

- La fourniture et mise en place d'un tissu géotextile,
- La fourniture et mise en oeuvre de grave concassée 0/31.5 sur une épaisseur minimum de 0,20 m, y compris nivellement et compactage,
- La fourniture et mise en oeuvre d'une grave Bitume sur une épaisseur, après compactage, de 8 cm,
- La fourniture et mise en oeuvre de Béton Bitumineux 0/10 sur une épaisseur 0,5 cm, après compactage.
- La fourniture et mise en place d'un joint en bicouche pour étanchéité de la pièce,
- Toutes fournitures et sujétions nécessaires à une parfaite exécution des travaux.

LE MÈTRE CARRÉ :

8 CLÔTURE - MAÇONNERIE.

8.1. Clôtures.

8.1.1 Clôture de 1,20 de hauteur.

Ce prix rémunère au mètre linéaire, la fourniture et la pose d'une clôture de 1,20 m de hauteur en grillage plastifié vert sur poteaux galvanisés plastifiés.

Il comprend :

- La réalisation des trous, le chargement et l'évacuation des terres excédentaires,
- La fourniture et la pose des poteaux galvanisés plastifiés verts de 1,75 m de hauteur, espacés tous les 3 mètres minimum, compris fourniture et mise en oeuvre du béton dosé à 250 Kg/m³ pour scellement, jambes de force dans les angles et tous les 40 m maximum, dans les sections droites,
- La fourniture et la pose du grillage simple torsion galvanisé et plastifié vert, la fourniture et la pose de 4 rangées de fil galvanisé plastifié avec tendeurs et barres de torsion dans les angles,
- Toutes fournitures et sujétions nécessaires à une parfaite exécution des travaux.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

8.1.2 Clôture de 2,00 m de hauteur.

Ce prix rémunère au mètre linéaire, la fourniture et la pose d'une clôture de 2,00 m de hauteur en grillage plastifié vert simple torsion, sur poteaux galvanisés plastifiés, de type 'Plasitor' de chez Békaert ou similaire.

Il comprend :

- La réalisation des trous, le chargement et l'évacuation des terres excédentaires,
- La fourniture et la pose des poteaux galvanisés plastifiés verts de 2,50 m de hauteur, espacés tous les 3 mètres minimum, compris fourniture et mise en oeuvre du béton dosé à 250 Kg/m³ pour scellement, jambes de force dans les angles et tous les 40 m maximum, dans les sections droites,
- La fourniture et la pose du grillage simple torsion galvanisé et plastifié vert, la fourniture et la pose de 5 rangées de fil galvanisé plastifié avec tendeurs et barres de torsion dans les angles,
- Toutes fournitures et sujétions nécessaires à une parfaite exécution des travaux.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

8.2 Murette en agglomérés de béton.

Ce prix rémunère au mètre linéaire, la construction d'une murette en agglomérés de 0,20 m.

Il comprend :

- Le terrassement dans terrain de toute nature, le chargement des déblais et leur évacuation en

décharge appropriée et agréée,

- La construction d'une semelle de fondation de 0.60m de largeur et 0,25 m de hauteur en béton armé dosé à 350 kg de ciment CPJ 45
- La construction d'une murette en agglomérés de béton avec exécution des joints au mortier de ciment dosé à 300 kg de ciment CPJ 45,
- Un enduit gratté effectué sur les deux faces vues du mur,
- La réservation pour les piquets de la clôture grillagée,
- Sur le dessus du mur, un glacis lissé à la truelle avec arêtes arrondies au fer,
- Toutes fournitures et sujétions nécessaires à une parfaite exécution des travaux.

8.2.1 Murette de 0,50 m de vue.

LE MÈTRE CARRÉ :

8.3 Massif en béton.

Ce prix rémunère à l'unité, la réalisation de massif en béton.

Il comprend :

- Le terrassement en terrain de toute nature, la découpe et la démolition éventuelle de trottoir ou chaussée en enrobés, bicouche ou en béton, l'évacuation des déblais en décharge appropriée et agréée, la confection du massif en béton dosé à 300 kg de ciment CPJ 45, le scellement des tiges d'encrage,
- Toutes fournitures et sujétions comprises pour une parfaite exécution des travaux,

8.3.1 pour massif de 0,50 x 0,50 x 0,50 m.

L'UNITÉ :

8.3.2 pour massif de 0,60 x 0,60 x 0,80 m.

L'UNITÉ :

8.4 Semelle en béton armé largeur : 0,60 - ép. : 0,25 m.

Ce prix rémunère au mètre linéaire, la réalisation d'une semelle en béton armé de 0,60 x 0,25.

Il comprend :

- L'étude béton, l'exécution des fouilles, le chargement et l'évacuation des terres excédentaires,
- La fourniture et la mise en oeuvre du béton en pleine fouille, dosé à 350 kg/m³, y compris le ferrailage, le nivellement et les sujétions pour la mise en oeuvre du béton à moins trois centimètres par rapport aux cotes du projet,
- Toutes fournitures et sujétions nécessaires à une parfaite exécution des travaux.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

9 SIGNALISATION.

9.1 Signalisation verticale.

9.1.1 Pose de fourreau D:100 mm pour fixation de panneau sur mât.

Ce prix rémunère à l'unité, la fourniture et la pose d'un fourreau de diamètre 100 mm de 0,50 m environ de longueur, pour fixation de panneau de signalisation.

Il comprend :

- Les terrassements, l'évacuation des déblais, la fourniture et le scellement à la verticale dans le béton d'un fourreau de 100 mm de diamètre sur une longueur de 0,50 m environ, compris

la fourniture et la mise en oeuvre du béton nécessaire au scellement,
- Toutes fournitures et sujétions nécessaires à une parfaite exécution des travaux,

L'UNITÉ :

9.1.2 Fourniture et pose de potelets et de barrières de protection.

9.1.2.1 Fourniture et pose de potelets à sceller de diamètre 102 mm.

Ce prix rémunère à l'unité :

- La fourniture de potelets à sceller, de diamètre 102 mm Ral à définir dans les teintes conventionnelles,
- Le terrassement d'un trou de 0,40m de profondeur et d'une largeur de 0,40 au carré,
- L'évacuation des déblais, la fourniture et la mise en oeuvre du béton nécessaire au scellement,
- La pose du potelet,
- Toutes fournitures et sujétions comprises pour une parfaite exécution des travaux.

L'UNITÉ :

9.1.2.2 Fourniture et pose de potelets amovibles de diamètre 102 mm.

Ce prix rémunère à l'unité :

- La fourniture de potelet amovible de diamètre 102mm, Ral à définir dans les teintes conventionnelles et du pot à sceller,
- Le terrassement d'un trou de 0,40m de profondeur et d'une largeur de 0.40 au carré,
- L'évacuation des déblais, la fourniture et la mise en oeuvre du béton nécessaire au scellement du pot ou sabot,
- La pose du potelet,
- Toutes fournitures et sujétions comprises pour une parfaite exécution des travaux.

L'UNITÉ :

9.1.2.3 Fourniture et pose de barrières "Croix de St André" de 1,50 m.

Ce prix rémunère à l'unité :

- La fourniture d'une barrière "Croix de St André", longueur 150 mm Ral à définir dans les teintes conventionnelles,
- Le terrassement d'un trou de 0,30m de profondeur et d'une largeur de 0,30 au carré, pour chaque pied,
- L'évacuation des déblais, la fourniture et la mise en oeuvre du béton nécessaire au scellement,
- La pose de la barrière,
- Toutes fournitures et sujétions comprises pour une parfaite exécution des travaux.

L'UNITÉ :

9.1.3 Pose seule de panneau de signalisation, balise auto-relevable, mâts et accessoires de fixation.

9.1.3.1 Pose de panneau de signalisation.

Ce prix rémunère à l'unité :

- Le terrassement d'un trou de 0,50 m de profondeur et d'une largeur de 0,40 au carré,
- L'évacuation des déblais, la fourniture et la mise en oeuvre du béton nécessaire au scellement,
- La pose du support (mât de diamètre 60, avec un ancrage dans le sol de 0,50 m et une hauteur sous panneaux de 2 m, sauf prescription particulière),
- La pose du panneau de signalisation de type A, AB, B, C et CE,
- Toutes fournitures et sujétions comprises pour une parfaite exécution des travaux.

L'UNITÉ :

- 9.1.3.2 Pose seule de balise auto-relevable ou non de type J11 et J12.
Ce prix rémunère à l'unité :
- Le terrassement d'un trou de 0,50 m de profondeur et d'une largeur de 0,40 au carré,
 - L'évacuation des déblais, la fourniture et la mise en oeuvre du béton nécessaire au scellement de la douille d'encrage,
 - La pose du support (mât de diamètre 60, avec un ancrage dans le sol de 0,50 m et une hauteur sous panneaux de 2 m, sauf prescription particulière),
 - La pose du panneau de signalisation de type A, AB, B, C et CE,
 - Toutes fournitures et sujétions comprises pour une parfaite exécution des travaux.
- L'UNITÉ :*
- 9.2 Signalisation horizontale.
- 9.2.1 Effacement de bande de peinture par abrasion.
Ce prix rémunère au mètre carré, l'effacement de bande de peinture par abrasion.
- Toutes fournitures et sujétions nécessaires à une parfaite exécution des travaux.
- LE MÈTRE CARRÉ :*
- 9.3 Peinture rétroréfléchissante d'une durée de 24 mois.
Ce prix rémunère la réalisation de marquage en peinture blanche à usage exclusivement urbain d'une durée de 24 mois pour signalisation réglementaire horizontale sur chaussée hydrocarbonée, y compris pré-marquage.
- 9.3.1 Bande de 12 cm de largeur.
LE MÈTRE CARRÉ :
- 9.3.2 Ligne "STOP".
LE MÈTRE CARRÉ :
- 9.3.3 Lignes de "Cédez le Passage".
LE MÈTRE CARRÉ :
- 9.3.4 Lignes de "Passage Piétons".
LE MÈTRE CARRÉ :
- 9.3.5 Flèche simple de sélection.
L'UNITÉ :
- 9.4 Marquage en résine sur voirie.
Ce prix rémunère la réalisation de marquage en résine à usage exclusivement urbain pour signalisation réglementaire horizontale sur chaussée hydrocarbonée, y compris pré-marquage.
- 9.4.1 Bande de 12 cm de largeur.
LE MÈTRE LINÉAIRE :
- 9.4.2 Ligne "STOP".
LE MÈTRE CARRÉ :

- 9.4.3 Ligne de “Cédez le Passage”.
- LE MÈTRE CARRÉ :*
- 9.4.4 Lignes de “Passage Piétons”.
- LE MÈTRE CARRÉ :*
- 9.4.5 Flèche simple de sélection.
- L'UNITÉ :*
- 9.5 Marquage en granulat collés sur résine.
Ce prix rémunère au mètre carré, la mise en oeuvre de granulats collés sur résine.
Il comprend :
- Le nettoyage du support, la fourniture et mise en oeuvre de la résine pure à deux composants et les granulats de couleur à usage exclusivement urbain pour signalisation réglementaire horizontale sur chaussée hydrocarbonée, y compris pré-marquage.
- 9.5.1 Pour superficie inférieure à 50 m².
- LE MÈTRE CARRÉ :*
- 9.5.2 Pour superficie supérieur à 50 m².
- LE MÈTRE CARRÉ :*
- 9.6 Revêtement décoratif en pavés de résine.
Ce prix rémunère au mètre carré, la fourniture et la mise en oeuvre de Pavés; 10 x 10 décoratifs modèle et couleur au choix du Maître d'Oeuvre, en résine de synthèse.
Il comprend :
- Le nettoyage du support, la fourniture et mise en oeuvre des pavés de synthèse de couleur, à usage exclusivement urbain pour signalisation réglementaire horizontale sur chaussée hydrocarbonée.
- 9.6.1 Pour superficie inférieure à 50 m².
- LE MÈTRE CARRÉ :*
- 9.6.2 Pour superficie supérieur à 50 m².
- LE MÈTRE CARRÉ :*
- 9.7 Bordures A2 en résine.
Ce prix rémunère au mètre linéaire, la fourniture et la mise en oeuvre de bordures collées d'épaisseur variable (2 cm à 14 cm) décoratifs modèle et couleur au choix du Maître d'Oeuvre, en résine de synthèse.
Il comprend :
- Le nettoyage du support, la fourniture et mise en oeuvre de Bordures de synthèse de couleur, à usage exclusivement urbain pour signalisation réglementaire horizontale sur chaussée hydrocarbonée.
- LE MÈTRE CARRÉ :*

- 9.8 Applications spécifiques.
- 9.8.1.1 Application de logo en résine.
Ce prix rémunère au Forfait, la fourniture et la mise en oeuvre d'un logo « Piste cyclable » de couleur verte avec flèche de 1,5 x 0,80 m blanche en résine.
Il comprend :
- Le nettoyage du support, la fourniture et mise en oeuvre de la résine à usage exclusivement urbain pour signalisation réglementaire horizontale sur chaussée hydrocarbonée.

LE FORFAIT :

- 9.8.1.2 Application de logo en résine.
Ce prix rémunère au Forfait, la fourniture et la mise en oeuvre d'un logo pour réservation du stationnement aux personnes à mobilités réduite, de couleur réglementaire, en résine.
Il comprend :
- Le nettoyage du support, la fourniture et mise en oeuvre de la résine à usage exclusivement urbain pour signalisation réglementaire horizontale sur chaussée hydrocarbonée.

LE FORFAIT :

- 9.8.2 Application de Bande d'éveil de vigilance.
Ce prix rémunère au mètre linéaire, la fourniture et la pose de bandes d'éveil de vigilance, pour reconnaissance podotactile au droit des passages piétons et conforme à la réglementation en vigueur.
Il comprend :
- Le nettoyage du support, la fourniture et mise en oeuvre de bandes à usage exclusivement urbain pour signalisation réglementaire horizontale sur chaussée hydrocarbonée.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

10 GÉNIE CIVIL.

- 10.1 Fourniture et pose de fourreaux.
Ce prix rémunère au mètre linéaire, la fourniture et la pose de fourreaux aiguillés, suivant les couleurs conventionnelles.
Il comprend :
- La fourniture et la pose, en tranchée ouverte, de fourreaux aiguillés, conformément au diamètre approprié pour recevoir des câbles de toute nature,
 - La fourniture et la pose de grillage avertisseur, conformément au couleur définie par le réseau concerné,
 - La fourniture et la pose sur lit de sable, l'emboîtement, l'assemblage et le collage des fourreaux,
 - Toutes fournitures et sujétions nécessaires pour la mise en place ultérieure du câble et pour une parfaite exécution des travaux.

- 10.1.1 Fourreaux de diamètre : 63.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

- 10.1.2 Fourreaux de diamètre : 75.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

- 10.1.3 Fourreaux de diamètre : 110.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

10.1.4 Un fourreau de diamètre : 42/45, y compris coude éventuel en pied de poteau.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

10.1.5 Deux fourreaux de diamètre : 42/45, y compris coudes éventuels en pied de poteau.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

10.1.6 Trois fourreaux de diamètre : 42/45, y compris coudes éventuels en pied de poteau.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

10.1.7 Quatre fourreaux de diamètre : 42/45, y compris coudes éventuels en pied de poteau.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

10.2 Regard de branchement.

Ce prix rémunère à l'unité, la fourniture et la pose de regard de branchement de 0,40 x 0,40, préfabriqué en béton.

Il comprend :

- Le terrassement, le transport, le chargement et l'évacuation des terres excédentaires,
- La fourniture à pied d'oeuvre et la mise en place des regards de branchement en béton, y compris plaque de recouvrement,
- Le scellement du fourreau au regard, compris toutes fournitures et sujétions nécessaires à une parfaite exécution des travaux.

L'UNITÉ :

10.3 Grillage avertisseur.

Ce prix rémunère au mètre linéaire, la fourniture et le déroulage du grillage avertisseur, compris toutes sujétions nécessaires à une parfaite exécution des travaux.

LE MÈTRE LINÉAIRE :

10.4.1 Regard de tirage type LOT.

Ce prix rémunère à l'unité, la fourniture et la pose de regard de tirage, type LOT, préfabriqué en béton.

Il comprend :

- Le terrassement, le transport, le chargement et l'évacuation des terres excédentaires,
- La fourniture à pied d'oeuvre et la mise en place de regard LOT en béton, y compris plaque de recouvrement en fonte, pour chaussée,
- Le scellement du ou des fourreaux au regard, compris toutes fournitures et sujétions nécessaires à une parfaite exécution des travaux.

L'UNITÉ :

10.4.2 Regard de tirage type L1T.

Ce prix rémunère à l'unité, la fourniture et la pose de regard de tirage, type L1T, préfabriqué en béton.

Il comprend :

- Le terrassement, le transport, le chargement et l'évacuation des terres excédentaires,
- La fourniture à pied d'oeuvre et la mise en place de regard L1T en béton, y compris plaque de recouvrement en fonte, pour chaussée,

- Le scellement du ou des fourreaux au regard, compris toutes fournitures et sujétions nécessaires à une parfaite exécution des travaux.

L'UNITÉ :

11 PLANS.

11.1 Plans d'exécution.

Ce prix rémunère au forfait, les plans d'exécution nécessaire à la bonne réalisation des travaux et comprend la réalisation de plans informatiques sur un logiciel pouvant générer des fichiers DWG ou DXF en coordonnées LAMBERT, en version compatible à ce qui existe couramment sur le marché et un rendu sur CD et papier.

FORFAIT PAR CHANTIER :

11.2 Plan des ouvrages exécutés.

Ce prix rémunère au forfait, les plans des ouvrages exécutés conformément aux prescriptions au cahier des charges ou aux directives du Maître d'Oeuvre et comprend la réalisation de plans sur informatique sur un logiciel pouvant générer des fichiers DWG ou DXF en coordonnées LAMBERT en version compatible à ce qui existe couramment sur le marché.

FORFAIT PAR CHANTIER :

A..... le.....

Cachet et signature de l'entreprise